LES VOICI...

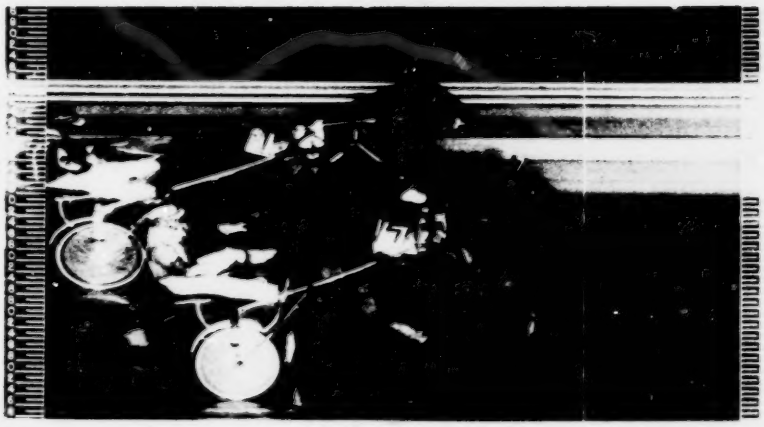

RAPPORT
DU
GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES COURSES ATTELÉES
DE LA PROVINCE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'HONORABLE ALAN R. GRAHAM
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'HONORABLE ALAN GRAHAM
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Rapport du

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COURSES ATTELÉES

du

NOUVEAU-BRUNSWICK

Soumis par le

Groupe de travail sur
les courses attelées
Le 25 août 1988

REMERCIEMENTS

Nous remercions le ministre de l'Agriculture, M. Alan Graham, de nous avoir conviés à prendre part à cette étude de l'industrie des chevaux de race Standardbred au Nouveau-Brunswick.

Nous avons apprécié les contacts que nous avons eus avec les personnes de tous les coins du Nouveau-Brunswick que nous avons rencontrées au cours des assemblées publiques et en privé, et la participation des citoyens qui nous ont communiqué leur opinion au moyen des questionnaires; tous ces échanges nous ont enrichis. Les participants nous ont fait part d'avis qui reflétaient une profonde inquiétude à l'endroit de l'industrie et un vif désir de mettre en oeuvre des changements positifs.

Nous nous sommes efforcés d'élaborer des recommandations qui tiennent compte des souhaits de la population, qui sont réalisables à court terme et qui assureront l'avenir de cet important secteur d'activité.

Nous soumettons respectueusement le présent rapport à l'attention du ministre qui, nous l'espérons, s'en inspirera en vue de prendre les mesures qui s'imposent. Nous remercions finalement le ministre de nous avoir donné l'occasion de participer aux activités de ce groupe de travail.

JOHN HILDEBRAND, président

BERNARD MURRAY, secrétaire

LOUISE PETITPAS

HUGH FITZPATRICK

DOUG McCARTY

BRIAN MOORE

PETER BREAU

TOM EVERETT

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
LE GROUPE DE TRAVAIL ET SON MANDAT	3
LE PROCESSUS	4
LES RESSOURCES CONSULTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE	5
a) Références	5
b) Mémoires écrits	5
c) Questionnaires	8
LA SITUATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK	8
L'OPINION DES INTÉRESSÉS	22
LES RECOMMANDATIONS	73
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	42
BIBLIOGRAPHIE	69

ANNEXES

A. Exemplaires des questionnaires
B. Copies des mémoires présentés au groupe de travail
C. Loi sur la Commission des course (proposition)

INTRODUCTION

Le 16 juin 1988, 56 chevaux ont participé à 8 courses offrant des bourses totales de 3 600 $. Les temps ont été rapides et les performances ont soulevé les spectateurs. Dans les estrades, quelque 210 amateurs avaient payé leur admission et s'amusaient en assistant au programme de courses attelées d'une durée de trois heures. Ils ont parié en tout 22 152 $, dont 6 313 $ ont été versés à l'hippodrome à titre de revenus. Les dépenses totales entraînées par l'organisation de cette soirée s'élevaient à 7 213 $. Ce soir-là, Fredericton Raceway a perdu 900 $. Il y a dix ans, 450 spectateurs avaient payé leur entrée pour assister à neuf courses dotées de bourses d'une valeur globale de 2 975 $; les paris au cours de cette soirée atteignaient 18 609 $. Les pertes de l'hippodrome se chiffraient alors à 263 $.

Ce scénario se répète environ 250 fois par année au Nouveau-Brunswick; au mieux, les hippodromes font leurs frais et au pis, ils inscrivent leurs calculs comptables dans la colonne des pertes. La plupart des hippodromes doivent chercher l'appui des commanditaires privés, des associations d'exposition et des concessionnaires, entre autres, pour demeurer en exploitation.

Les amateurs de courses profitent d'un divertissement de haute qualité qui est assuré par des propriétaires consciencieux, des entraîneurs qualifiés et des conducteurs talentueux; les programmes, placés sous la surveillance des juges, sont organisés par le secrétaire des courses. C'est le produit tangible, la performance enlevante qui est préparée dans les écuries de centaines de fermes d'élevage, grandes ou petites, que l'on trouve dans tous les coins de la province. En 1987, les éleveurs néo-brunswickois ont mis en nomination 143 yearlings au seul programme Atlantic Sires Stakes. On estime qu'il faut 215 poulinières pour donner autant de rejetons, compte tenu d'un taux de naissances viables de 60 pour cent.

Outre les chiffres cités ci-dessus, un certain nombre d'éleveurs "amateurs" possèdent des poulinières et élèvent des poulains qu'ils n'inscrivent pas aux programmes stakes. En 1986-1987, la liste d'adhérents à la USTA comptait 662 membres du Nouveau-Brunswick.

Il est permis de conclure que les programmes de courses que présentent les hippodromes du Nouveau-Brunswick sont subventionnés en grande partie par les nombreux éleveurs qui exercent leurs activités dans les localités rurales de la province.

L'étude réalisée par le groupe de travail porte tout particulièrement sur les investissements des éleveurs, des propriétaires et des entraîneurs qui contribuent à la présentation de courses, et sur l'écart financier qui existe entre les coûts inhérents à la préparation d'un poulain et les gains que celui-ci peut rapporter. On peut se faire une idée des composantes du monde des courses attelées en jetant un coup d'oeil au schéma ci-dessous.

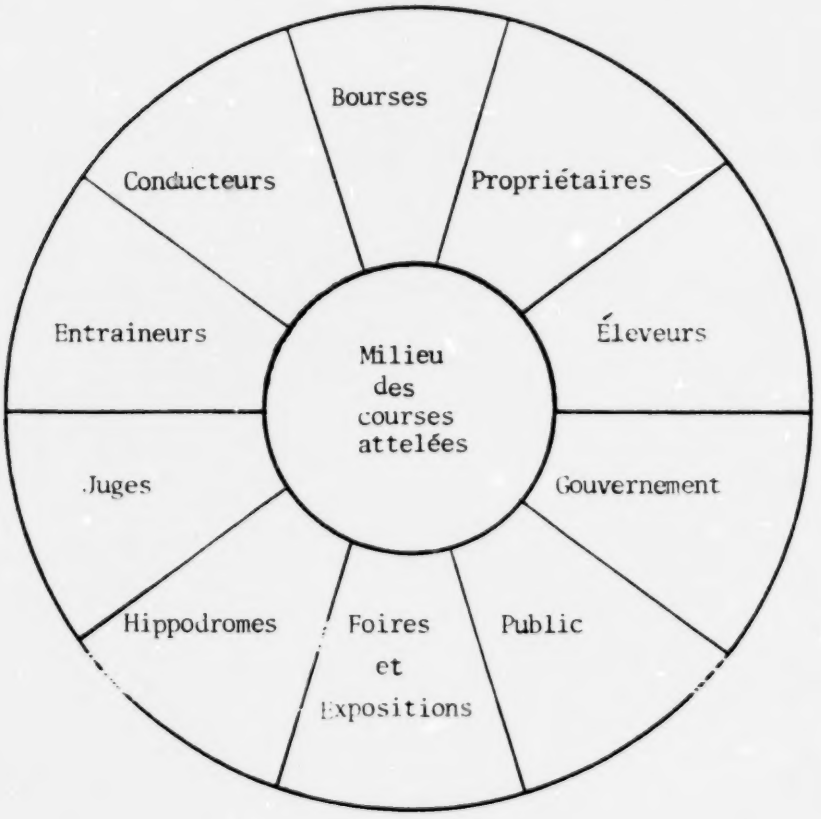

LE GROUPE DE TRAVAIL ET SON MANDAT

Le groupe de travail se compose du président et de six membres. Ensemble, ces personnes représentent de nombreux intervenants de l'industrie, notamment les éleveurs, les propriétaires, les entraîneurs et les administrateurs. Les personnes suivantes ont été choisies pour faire partie du groupe de travail par M. Alan Graham, ministre de l'Agriculture :

Peter Breau, Moncton (N.-B.)
Tom Everett, Woodstock (N.-B.)
Hugh Fitzpatrick, Saint-Jean (N.-B.)
John Hildebrand, Birdton (N.-B.), président
Doug McCarthy, Fredericton (N.-B.)
Brian Moore, Saint-Jean (N.-B.)
Louise Petitpas, Dieppe (N.-B.)
Bernard Murray, ministère de l'Agriculture, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.), secrétaire

Le groupe de travail a été mis sur pied en vue "d'étudier l'industrie des courses attelées du Nouveau-Brunswick et de produire un rapport à ce sujet..." Son mandat se présente comme suit :

1. Recevoir les mémoires de tous les groupes intéressés à l'industrie des courses attelées du Nouveau-Brunswick;

2. Examiner l'état actuel de l'industrie des courses attelées du Nouveau-Brunswick;

3. Présenter un rapport au ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick contenant des recommandations relatives au développement et à l'amélioration d'une industrie autosuffisante dans la province.

Les directives suivantes complètent le mandat du groupe de travail :

> "... On invitera les organismes intéressés aux courses attelées à présenter au groupe de travail des mémoires faisant état de leurs opinions. Le monde des courses de chevaux est perçu dans plusieurs milieux comme étant une attraction touristique importante au cours des mois d'été. Les conclusions du groupe de travail devraient être axées sur les perspectives d'avenir de l'industrie des courses du Nouveau-Brunswick, sur les critères de développement de ce secteur et sur les changements qui devront être apportés en vue de la création d'un domaine d'activité autosuffisant."

LE PROCESSUS

Le groupe de travail a convenu d'adopter le programme suivant :

a) L'étude des sources de référence récentes;

b) L'organisation et la tenue d'audiences publiques afin d'entendre les opinions des groupes et des personnes intéressés à ce secteur;

c) La realisation d'entrevues en prive afin de recueillir des renseignements et des données;

d) La cueillette de renseignements au moyen de questionnaires s'adressant 1) aux amateurs, et 2) aux intervenants de l'industrie (éleveurs, propriétaires, entraîneurs, conducteurs).

L'échéancier de travail se présentait comme suit :

a) L'étude de la documentation et l'élaboration d'un échéancier - du 19 avril au 25 mai;

b) Les audiences publiques - du 2 au 14 juin;

c) i) L'élaboration des questionnaires - du 30 avril au 15 juin;
   ii) La distribution des questionnaires - du 20 au 30 juin;
   iii) Le traitement et l'analyse des données recueillies à l'aide des questionnaires - du 30 juin au 15 juillet;

d) La préparation du rapport final - du 15 juillet au 30 août.

N.B.: La réception tardive des réponses aux questionnaires et la tenue d'entrevues en privé qui avaient pour but d'étayer les opinions des participants ont obligé le groupe de travail à prolonger son échéancier d'un mois.

LES RESSOURCES CONSULTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

a) Références

Le groupe de travail souhaite remercier les organismes suivants qui lui ont fourni de la documentation utile : Agriculture Canada, les provinces de l'Ile-du-Prince-Édouard, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, l'état du Maine, les experts-conseils en gestion Woods Gordon, Equine Data Systems inc., l'Association des éleveurs de chevaux des Maritimes, l'Association des éleveurs de chevaux de race Standardbred de la région de l'Atlantique et Proferme, une publication conjointe d'Agriculture Canada et du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. Veuillez consulter la bibliographie pour de plus amples renseignements.

b) Mémoires écrits

Le groupe de travail a tenu des audiences publiques à Saint-Jean, Moncton et Fredericton. En tout, 25 mémoires ont été déposés au cours de ces rencontres. Des exemplaires de ces documents sont regroupés à l'annexe B. Les personnes et les groupes suivants ont présenté des mémoires :

LISTE DES MÉMOIRES SOUMIS AU COURS DES AUDIENCES PUBLIQUES

	AUTEURS :	REPRÉSENTANTS :
1.	Mémoire personnel	Brian Morrell et Donald Dalling
2.	Mémoire personnel	Wilson Gilmore
3.	Mémoire personnel	Dr Hugh Baird
4.	Saint John Harness Horsemen's Association	Gerry Lowe
5.	Saint John Exhibition Association	Jim Mason, Milton Downey et Willard Jenkins
6.	Atlantic Post Calls	Doug Harkness
7.	Hub Raceway inc. et Champlain Raceway	John Maclean
8.	Moncton and District Standardbred Horseowners Association	Donald Canning
9.	Mémoire personnel	Michael Sullivan
10.	Canadian Trotting Association	Herb Shannon
11.	Association des éleveurs de chevaux de race Standardbred de la région de l'Atlantique	Dr Don Ling et Jack Ferguson
12.	Mémoire personnel	Dr George Irving
13.	Club 4-H de Nappan	Jack Walsh
14.	United States Trotting Association	Howie Trainor
15.	Société d'agriculture n° 34 et Fredericton Exhibition Ltd.	Brian Embleton
16.	Association des éleveurs de chevaux des Maritimes	Ken Starratt

17.	Mémoire personnel	William Miles, Harold DeCourcey et Tony DeCourcey
18.	Mémoire personnel	Merritt Scott
19.	Mémoire personnel	Greg Collins
20.	Fredericton Horsemen's Association	Tom Belmore
21.	Gagetown Harness Racing Association	Thomas Scovil
22.	Mémoire personnel	James Fearneley
23.	Woodstock Driving Club	Tom Everett et Willard Kitchen
24.	North Shore Trotting Association inc.	Clayton McCoombs et John McKay, député
25.	Mémoire personnel	Ross Millett

c) Questionnaires

Le groupe de travail a entrepris une étude de l'opinion des amateurs et des intervenants au moyen de questionnaires. On trouvera à l'annexe A des exemplaires de ces documents.

LA SITUATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

En 1988, le Nouveau-Brunswick compte quatre hippodromes qui offrent des programmes de courses et de paris mutuels : 1) Exhibition Park Raceway, à Saint-Jean, 2) Champlain Raceway, à Dieppe, 3) Fredericton Raceway, à Fredericton, et 4) Woodstock Driving Club, à Woodstock.

En outre, la North Shore Trotting Association inc. procède actuellement à la préparation d'une nouvelle piste d'un demi-mille près de Chatham, laquelle remplacera celle qui a été exploitée jusqu'en 1983 dans le cadre de l'exposition de la Miramichi. Les derniers paris mutuels tenus à Chatham datent de 1982.

On trouve un autre hippodrome d'entraînement à Bouctouche, N.-B., où se tiennent de temps à autre des manifestations sans pari.

L'Exhibition Park Raceway (EPR) de Saint-Jean est exploité par la Saint John Exhibition Association. Cet hippodrome est ouvert toute l'année grâce à la proximité de la baie de Fundy qui lui permet de bénéficier d'un climat plus clément que les autres champs de course situés plus au centre de la province. L'EPR présente deux programmes par semaine tout au long de l'année, mis à part une semaine de relâche au cours de l'exposition de Fredericton. L'EPR est en outre relié par un tableau indicateur et un système de sonorisation à l'hippodrome de Fredericton pendant toutes les manifestations qui se déroulent aux deux champs de course.

L'EPR est l'un des deux hippodromes néo-brunswickois relevant de la compétence de la Canadian Trotting Association; dans son mémoire présenté au groupe de travail, la direction a souligné que l'adhésion à cet organisme avait contribué à améliorer la situation financière de l'hippodrome au cours des deux dernières années. Le tableau 1 ci-dessous contient les statistiques sur les paris effectués pendant les cinq dernières années.

TABLEAU 1

Sommes pariées à l'Exhibition Park Raceway
de 1983 à 1987 inclusivement

ANNÉE	TOTAL DES PARIS	TOTAL DES PARIS ENTRE HIPPODROMES	PROPORTION DES PARIS ENTRE HIPPODROMES
		(49 sur 105)	
1983	7 856 178	276 840	3,52
		(86 sur 103)	
1984	6 804 426	427 632	6,28
		(45 sur 81)	
1985	4 284 728	235 059	5,48
		(40 sur 106)	
1986	5 172 314	182 892	3,53
		(105 sur 105)	
1987	5 546 259	591 889	10,67

N.B. : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de jours pendant lesquels les amateurs pouvaient effectuer des paris entre hippodromes.

L'EPR continue d'occuper une place importante dans le secteur des courses hippiques des Maritimes, et il demeure l'hippodrome le mieux équipé au Nouveau-Brunswick. Il est situé dans une ville qui possède une riche et longue tradition de courses et qui voue un appui loyal à son hippodrome.

Les installations de l'EPR comprennent des écuries en excellente condition et de vieilles estrades désuètes; on n'y trouve pas de restaurant adéquat.

FREDERICTON RACEWAY (FR)

Fredericton Raceway est situé près du centre-ville de la capitale et fait partie de Fredericton Exhibition Ltd., la compagnie de gestion de la Société d'agriculture n° 34. L'hippodrome est exploité par Fredericton Exhibition au cours de la saison de l'été, soit de la mi-mai à la mi-octobre, et il présente de 35 à 40 programmes de courses.

Ce champ de course relève de la compétence de la Canadian Trotting Association et il est relié à l'EPR pour les paris entre hippodromes. Il possède l'une des pistes d'un demi-mille les plus rapides dans les Maritimes; c'est là qu'a été réalisé le premier mille en moins de deux minutes de la région de l'Atlantique. La piste est en excellente condition, mais elle ne peut recevoir plus de six chevaux à la fois. Les installations offertes aux amateurs sont médiocres; on y trouve des estrades vieillottes à ciel ouvert et un petit club privé. La piètre qualité des installations se répercute sur les chiffres de l'assistance en mai, juin, septembre et octobre.

L'hippodrome de Fredericton ferme ses portes pendant la Semaine du bon vieux temps à Woodstock et la Semaine nationale de l'exposition de l'Atlantique à Saint-Jean. Les montants des paris ont périclité au cours des récentes années, malgré de légères hausses en 1987 et 1988. Ces dernières années, l'hippodrome a enregistré des déficits d'exploitation. L'exposition subventionne les courses hippiques à Fredericton. Le tableau II fait état des statistiques sur les sommes pariées au cours des cinq dernières années.

WOODSTOCK DRIVING PARK

Le Woodstock Driving Park, situé dans le parc Connell de Woodstock, offre une piste d'un demi-mille. On y trouve des écuries en excellente condition et de petites estrades à ciel ouvert dotées d'installations restreintes de pari mutuel.

Cet hippodrome sert principalement de piste d'entraînement. On n'y accepte les paris mutuels qu'au cours de certaines manifestations de la Semaine du bon vieux temps. Woodstock est située au coeur d'une région qui s'intéresse vivement à la course attelée et qui est riche en traditions dans ce domaine.

TABLEAU II

Sommes pariées à FR de 1983 à 1987 inclusivement

ANNÉE	TOTAL DES PARIS	TOTAL DES PARIS ENTRE HIPPODROMES	PROPORTION DES PARIS ENTRE HIPPODROMES
1983	1 533 902	(23 sur 40) 224 256	14
1984	1 398 032	(34 sur 40) 273 988	19,6
1985	1 321 917	(27 sur 43) 194 331	14,7
1986	1 061 454	(20 sur 36) 122 239	11,51
1987	1 186 966	(33 sur 33) 276 475	23,29

N.B. : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de jours pendant lesquels les amateurs pouvaient effectuer des paris entre hippodromes.

En résumé, FR offre une piste et des écuries d'excellente condition, mais ses installations pour le public laissent beaucoup à désirer. La saison de l'hippodrome est courte et doit être subventionnée par l'exposition. Les bourses offertes sont modestes. Il est difficile de garder un nombre suffisant de chevaux à l'hippodrome. Les entraîneurs doivent envoyer leurs montures dans les grands centres afin de satisfaire aux exigences des propriétaires.

CHAMPLAIN RACEWAY

Champlain Raceway est l'hippodrome le plus récent au Nouveau-Brunswick. Il est situé à Dieppe, en banlieue de Moncton, et il offre la seule piste de 5/8 de mille dans les Maritimes. Il relève de la United States Trotting Association (USTA).

Champlain Raceway appartient à des particuliers et offre des installations de première classe pour le confort du public. Il s'agit du seul hippodrome au Nouveau-Brunswick qui soit exploité sans le soutien d'une exposition.

L'hippodrome a présenté un programme complet au cours de l'année dernière, malgré certaines difficultés attribuables aux mauvaises conditions climatiques. On y propose depuis peu des courses le dimanche, une première au Nouveau-Brunswick. Les résultats de cette expérience ne sont pas encore concluants. Le succès des

manifestations spéciales comme le Monctonian, qui ne fait face à aucune concurrence de la part des autres hippodromes, permet de croire que la formule des réunions et la réduction du nombre des journées de courses dans la région pourraient entraîner une hausse de la valeur des paris par programme.

Le tableau III donne le total des paris à l'hippodrome Champlain de 1983 à 1987 inclusivement.

TABLEAU III

TOTAL DES PARIS
CHAMPLAIN RACEWAY

ANNÉE	SOMMES PARIÉES
1983	Non exploité
1984	1 173 544
1985	4 959 920
1986	4 971 999
1987	4 522 381

RÉSUMÉ
Les hippodromes du Nouveau-Brunswick fonctionnent presque indépendamment l'un de l'autre. Il n'existe aucun organisme provincial qui régisse ou réglemente leur exploitation. L'industrie est en effet divisée entre la USTA et la CTA; les tenants des deux associations forment des groupes fortement polarisés.

Les cavaliers(ières) doivent donc franchir un obstacle supplémentaire lorsqu'ils désirent passer de la compétence d'une association à celle de l'autre.

La collaboration entre les hippodromes semble se limiter aux nécessités économiques (paris entre champs de courses, nombre de programmes, etc.) et n'est pas le reflet d'une planification stratégique régionale. Les intervenants, des éleveurs aux conducteurs, peuvent rarement espérer récolter un bénéfice et sont constamment menacés de faillite.

En dépit du nombre important d'employés des hippodromes et des entreprises connexes, les avantages fiscaux qui auraient pu être accordés aux "propriétaires amateurs" n'ont pas été inclus dans la récente réforme du régime fédéral d'imposition. Dans la province, les éleveurs de chevaux Standardbred ne sont toujours pas considérés comme des agriculteurs à part entière, et ils ne bénéficient pas du soutien qui est offert aux autres secteurs agricoles.

PARIS

L'industrie des courses attelées dépend presque exclusivement de sa part des paris pour verser des bourses et soutenir sa structure administrative. Les programmes stakes et les commanditaires fournissent une bonne part de l'argent nécessaire à l'octroi des bourses, mais on peut conclure que les sommes décernées aux gagnants sont proportionnelles au montant des paris. Étant donné que les montants pariés ont diminué au cours des dernières années, les bourses n'ont pas augmenté en proportion du taux d'inflation. Même si elles avaient conservé un niveau stable, les gagnants auraient tout de même perdu de l'argent par rapport à leurs revenus antérieurs. La diminution de la valeur des bourses réduit les revenus des propriétaires; la plupart d'entre eux perdent de l'argent chaque année et certains abandonnent le milieu des courses hippiques. La réduction du nombre de propriétaires raréfie le marché des yearlings que produisent les fermes d'élevage.

TABLEAU IV

SCHÉMA DES PROGRAMMES DE COURSES ET DES SOMMES PARIÉES

DE 1982 A 1987

ANNÉE	HIPPODROME	NOMBRE DE PROGRAMMES	NOMBRE DE COURSES	SOMMES PARIÉES ($)	BOURSES BRUTES ($)
1982	Fredericton	37	374	1 078 244	203 288
	Saint-Jean	107	1 098	9 357 814	1 104 517
	Woodstock	5	44	110 713	24 000
	Chatham	2	20	59 564	6 250
1983	Fredericton	40	409	1 531 902	229 628
	Saint-Jean	105	1 100	7 856 688	947 850
	Woodstock	8	64	115 300	51 508
1984	Fredericton	40	447	1 398 030	263 629
	Saint-Jean	103	1 096	6 804 426	1 030 840
	Moncton (Dieppe)	24	241	1 173 544	175 818
	Woodstock	4	35	73 716	13 916
1985	Fredericton	44	460	1 348 826	276 742
	Saint-Jean	81	828	4 284 728	611 016
	Moncton (Dieppe)	104	1 059	4 959 920	628 720
	Woodstock	3	26	58 723	12 100
1986	Fredericton	36	371	1 061 454	227 871
	Saint-Jean	106	1 117	5 172 310	942 272
	Moncton (Dieppe)	102	1 100	4 971 999	672 220
	Woodstock	2	20	50 368	11 625
1987	Fredericton	33	342	1 186 966	297 208
	Saint-Jean	106	1 129	5 546 259	813 923
	Moncton (Dieppe)	102	1 067	4 522 381	639 443
	Woodstock	2	18	49 084	11 400

Source : Agriculture Canada, Division des hippodromes

Il semble que l'industrie des courses attelées n'ait pas réussi à augmenter sa part des sommes pariées par la population du Nouveau-Brunswick et des Maritimes, et que cette situation soit le lot de nombreuses régions du Canada et des États-Unis.

Dans la région de l'Atlantique, les loteries gouvernementales ne cessent d'accroître leurs gains déjà considérables, et elles entrent en concurrence directe avec les paris effectués sur les courses attelées. Le tableau V montre une comparaison de la croissance des deux secteurs.

TABLEAU V

COMPARAISON DES VENTES DE BILLETS DE LOTERIE ET DES SOMMES PARIÉES SUR LES COURSES ATTELÉES

ANNÉE	VENTES DE BILLETS DE LOTERIE*	SOMMES PARIÉES AUX HIPPODROMES**
1976	4 543 000 $	11 674 515 $
1977	15 819 000	11 735 218
1978	16 071 000	11 596 626
1979	15 081 000	12 085 146
1980	18 401 000	12 348 928
1981	22 747 000	12 345 438
1982	26 750 000	10 606 335
1983	37 853 000	9 503 890
1984	45 540 000	9 449 716
1985	51 086 000	10 652 197
1986	65 772 000	11 256 131
1987	68 841 000	11 304 690

*Ventes de billets de la Société des loteries de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick.

**Sommes pariées dans les hippodromes du Nouveau-Brunswick.

Il est évident que les sommes pariées dans la région ont augmenté radicalement. On note aussi que la proportion des parieurs s'est accrue. Pourtant, la part des paris que récolte l'industrie des courses attelées du Nouveau-Brunswick est passée d'environ 72 pour cent en 1976, à approximativement 14 pour cent en 1987.

La solution à court terme que maints intervenants proposent consiste en un "remboursement" des loteries aux courses attelées. Le groupe de travail considère que cette suggestion constitue une méthode de soutien des prix qui n'est pas propice à la mise en oeuvre des changements en profondeur essentiels à un regain

d'intérêt du public envers le monde des courses hippiques. Il est permis de croire qu'une course de deux minutes mettant en présence de magnifiques trotteurs menés de main de maître par des professionnels talentueux devrait présenter un plus grand attrait que des boules bondissant dans des sphères translucides!

Le groupe de travail doit conclure, à la lumière des faits qui lui ont été présentés et des opinions qu'il a entendues, que la proportion actuelle des paris ne changera pas radicalement et pourrait même décroître au fur et à mesure que les amateurs de courses hippiques prennent de l'âge.

Les réponses à la question 4 du sondage effectué auprès du public montrent que 91 pour cent des personnes interrogées étaient âgées de plus de 31 ans; en fait, 72 pour cent d'entre elles avaient plus de 41 ans, et 50 pour cent avaient 51 ans ou plus. Près du tiers des personnes consultées étaient âgées de plus de 60 ans. L'amateur de courses typique est une personne d'âge mur, sinon de l'âge d'or. Vingt-neuf pour cent des participants étaient âgés de plus de 60 ans, et seulement 8 pour cent des amateurs avaient moins de 30 ans; il est donc évident que les jeunes parieurs ne remplacent pas ceux qui ne viennent plus à l'hippodrome.

Cette tendance aura pour résultat inévitable la diminution des revenus des hippodromes. En l'absence de changement radical, l'industrie poursuivra son déclin et elle finira par sombrer dans l'oubli.

LES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Les propriétaires constituent souvent "le groupe oublié" dans l'équation des courses attelées. Ils forment un groupe hétérogène rassemblant aussi bien "l'amateur" qui élève ou achète un cheval, l'entraîne, l'entretient et, souvent, le fait courir lui-même, que le propriétaire d'une vaste écurie qui paie des professionnels pour voir à l'entraînement et à la participation aux courses de ses chevaux. Étant donné les modestes bourses décernées aux gagnants, la plupart des propriétaires perdent de l'argent presque tous les ans. Les questionnaires remplis par les intervenants indiquent que seulement 18 pour cent d'entre eux récoltent des bénéfices, et que les autres récupèrent leur investissement ou perdent de l'argent.

Il est fort probable que nul autre sport ne soit autant subventionné par les propriétaires que ne l'est la course attelée. Toute décision qui imposerait un fardeau financier supplémentaire aux propriétaires pourrait entraîner la disparition de l'industrie.

LES ÉLEVEURS

Bon nombre de propriétaires amateurs jouent aussi le rôle d'éleveurs; ils ont une poulinière à l'écurie et un petit pré près de chez eux.

Toutefois, des fermes d'élevage importantes se sont établies dans la province. Certaines d'entre elles ont une production agricole diversifiée, tandis que d'autres se spécialisent dans l'élevage. Elles produisent toutes des poulains qui seront vendus à des propriétaires désireux de les faire courir. Le tableau VI, ci-dessous, montre le nombre de poulains mis en nomination au cours des enchères publiques dans les Maritimes.

TABLEAU VI
NOMBRE DE POULAINS MIS EN NOMINATION
AUX ENCHERES PUBLIQUES DANS LES MARITIMES

LIEU DE LA VENTE	ANNÉE	PROVINCE DU VENDEUR					
		N.-É.		I.-P.-É.		N.-B.	
		Nombre	Montant ($)	Nombre	Montant ($)	Nombre	Montant ($)
Moncton	1986	17	49 800	14	29 550	12	28 200
	1987	31	58 950	28	73 550	27	83 850
Halifax	1986	26	32 350	24	53 650	10	15 600
	1987	14	18 000	13	21 150	10	20 100
Charlottetown	1986	5	6 400	62	139 450	5	8 100
	1987	1	1 300	62	205 400	----------	

LIEU DE LA VENTE	ANNÉE	PROVINCE DE L'ACHETEUR*					
		N.-É.		I.-P.-É		N.-B.	
		Nombre	Montant ($)	Nombre	Montant ($)	Nombre	Montant ($)
Moncton	1986	6	21 200	16	27 550	21	58 800*
	1987	18	80 200	27	51 800	41	83 800
Halifax	1986	39	63 550	17	33 100	3	24 000
	1987	23	46 300	11	9 450	3	3 400
Charlottetown	1986	2	2 600	67	139 650	3	11 300
	1987	4	20 100	49	121 900	6	34 300

* Ventes privées non incluses.

Au cours des dernières années, les programmes stakes ont incité les éleveurs à améliorer la qualité de leurs étalons et poulinières et, par conséquent, celle de leurs poulains. Il en découle donc une meilleure génération de chevaux de course et la présentation de programmes plus excitants dans les hippodromes.

L'amélioration de la qualité des chevaux a en outre ouvert de vastes marchés (au Canada et aux États-Unis) pour les yearlings élevés au Nouveau-Brunswick et dans les Maritimes. Les possibilités de croissance et de création d'emplois dans ce secteur de l'agriculture du Nouveau-Brunswick ont été soulignées dans la plupart des mémoires présentés au groupe de travail.

Le secteur de l'élevage paraît prometteur et offre d'excellentes possibilités de croissance aux plans de l'emploi et de la valeur.

PROGRAMMES STAKES

La province du Nouveau-Brunswick a soutenu le programme Atlantic Sires Stakes et continue de le faire. En fait, son appui actuel (1 pour cent des paris) est supérieur aux revenus qu'elle en tire. Tous les organismes qui faisaient mention de ce programme étaient en faveur de ce soutien et souhaitaient que l'on en assure la permanence. Se reporter au tableau VIII ci-dessous :

CONTRIBUTIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
AU PROGRAMME ATLANTIC SIRES STAKES
DE 1984 A 1988 INCLUSIVEMENT

ANNÉE	CONTRIBUTION	POURCENTAGE DES REVENUS DES PARIS MUTUELS
1984	47 519	0,5 pour cent
1985	47 248	0,5 pour cent
1986	53 276	0,5 pour cent
1987	56 280	0,5 pour cent
1988	113 046	1 pour cent

LE FACTEUR DE L'EMPLOI

L'industrie des courses attelées nécessite l'emploi de nombreuses personnes. L'élevage, le soin, l'entraînement et la conduite des chevaux exigent tout un éventail d'opérations manuelles. Celles-ci nécessitent la mise en oeuvre d'une vaste gamme d'aptitudes et de connaissances de la part des palefreniers, qui s'occupent des besoins courants des animaux, aussi bien que du spécialiste médical, le vétérinaire.

Les services de soutien essentiels comprennent la récolte des produits de la ferme (le grain, le foin, etc.), la transformation de la nourriture, le travail des ateliers de sellerie et des maréchaux-ferrants, l'opération de véhicules à moteur, la construction et l'entretien d'installations.

On estime que 2 000 personnes vivant dans le voisinage des trois principaux hippodromes sont touchées directement ou indirectement par cette activité. Pour bon nombre d'entre elles, la course attelée n'est pas simplement un sport; il s'agit de leur survie financière.

Une saine industrie des courses attelées peut créer autant d'emplois que les méga-projets.

INTÉGRITÉ

"...le public est en droit de s'attendre à un effort raisonnable lorsqu'un cheval se présente à la ligne de départ." Cette citation est tirée d'un article de Jerry Connors paru en mai 1988 dans Hoof Beats. Celui-ci définit l'intégrité comme étant "l'état complet ou la pureté". Le dictionnaire Robert parle de "vertu et de pureté totale".

Quoiqu'il en soit, le public estime généralement que l'industrie des courses attelées n'est pas au-dessus de tout soupçon.

Il arrive que des événements "fâcheux" se produisent. Les personnes impliquées sont mises à l'amende, suspendues ou punies d'une quelconque façon. Les amateurs prennent connaissance de ces anicroches, mais ils ne sont généralement pas informés des mesures correctives qu'elles entraînent.

Le milieu des courses attelées doit inculquer une fierté à tous ses intervenants de sorte qu'ils fournissent toujours les efforts les plus honnêtes possibles dans leurs activités. Les trots d'entraînement n'ont pas leur place dans les programmes de pari mutuel. La journée des courses, tous les participants doivent chercher à gagner. Traditionnellement, le propriétaire amateur constitue la pierre angulaire de l'industrie. Le travail familial en vue de préparer le cheval pour une course se fait sous le signe de l'amour du sport et de l'honnêteté. Cette

attitude doit devenir la norme dans le milieu. Toute autre position est malhonnête et doit être l'objet de sanctions strictes.

On ne peut obliger tous les participants à agir avec honnêteté, mais chacun d'entre eux doit en faire sa marque de commerce. Les personnes qui dérogeraient aux pratiques équitables doivent être bannies du milieu des courses attelées.

RÉSUMÉ

La présente analyse n'est pas exhaustive, mais elle brosse un tableau sommaire d'une industrie qui s'enlise. Certains secteurs-clés de cette activité tombent en désuétude et sont voués à la décadence. D'autres, par contre, laissent entrevoir des possibilités de renouveau et de revitalisation.

Le groupe de travail a consulté des données qui identifient les problèmes et qui permettent d'ébaucher des solutions.

Les chapitres suivants décrivent le processus de changement qui constitue la synthèse de la recherche et des avis de centaines de Néo-brunswickois.

L'OPINION DES INTÉRESSÉS

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES AMATEURS

ANALYSE DES RÉPONSES

INTRODUCTION

Le contenu de la présente section est tiré des questionnaires qu'ont remplis les amateurs qui se sont rendus aux trois grands hippodromes du Nouveau-Brunswick, l'Exhibition Park Raceway de Saint-Jean, le Fredericton Raceway de Fredericton, et le Champlain Raceway de Moncton.

Les renseignements recueillis de cette façon ont permis au groupe de travail de formuler des solutions pratiques aux problèmes de l'industrie des courses attelées. Le questionnaire a été conçu de sorte à évaluer l'étendue des difficultés perçues par les amateurs de courses qui ont visité les trois hippodromes susmentionnés.

Le sondage indique qu'entre 51 et 55 pour cent des participants assistent à presque tous les programmes de courses. Il est bon de souligner que les hippodromes de Saint-Jean et de Moncton sont ouverts toute l'année et que bon nombre d'amateurs de Fredericton assistent aux programmes présentés à Saint-Jean grâce à la transmission simultanée. On peut raisonnablement conclure que 3 pour cent des participants se rendent à l'hippodrome au moins une fois par mois, que 83 pour cent d'entre eux assistent à au moins un programme par semaine, et que 97 pour cent "vont aux courses" une fois ou plus par mois (voir le tableau 1.1).

L'hippodrome de Fredericton présente des programmes de courses au cours du printemps, de l'été et de l'automne; il est fermé pendant l'hiver (voir le tableau 1.2).

Tableau 1.1

A quelle fréquence avez-vous assisté à des courses attelées au cours des douze derniers mois?

	Nombre	Pourcentage
Moins d'une fois par mois	6	2
Une fois par mois	2	0,008
2 ou 3 fois par mois	29	12
Une fois par semaine	28	12
2 ou 3 fois par semaine	46	20
Presque tous les programmes	118	51

Tableau 1.2

Au cours de l'année, à quel moment allez-vous à l'hippodrome le plus fréquemment?

	Nombre	Pourcentage
Printemps	26	9
Été	75	26
Automne	19	6
Hiver	4	1
Toute l'année	154	55

Fait intéressant, 91 pour cent des participants au sondage étaient âgés de 31 ans ou plus (voir le tableau 1.3). Les amateurs de Saint-Jean et de Fredericton étaient plus âgés que les autres. Les personnes de 16 à 30 ans constituent 10 pour cent des spectateurs à Fredericton, 15 pour cent à Moncton et 6 pour cent à Saint-Jean. On doit tenir compte de deux facteurs pour expliquer le peu d'intérêt que manifeste ce groupe d'âge (voir les tableaux 1.4 et 1.5). Les personnes de cet âge (de 16 à 30 ans) ne viennent pas en grand nombre et dépensent peu parce qu'elles ont de la difficulté à se procurer des rafraîchissements; ce fait est confirmé par le tableau 1.4 qui indique qu'entre 72 et 80 pour cent des participants dépensent 10 $ ou moins. On doit souligner qu'en dépit de la qualité des installations de Moncton et de Saint-Jean, les spectateurs n'y dépensent pas plus d'argent.

Tableau 1.3

Quel âge avez-vous?

	Nombre	Pourcentage
de 16 à 20 ans	2	1
de 21 à 30 ans	17	7
de 31 à 40 ans	41	17
de 41 à 50 ans	52	22
de 51 à 60 ans	49	21
plus de 60 ans	67	29

Quel est votre sexe?

	Nombre	Pourcentage
Masculin	125	75
Féminin	42	25

Tableau 1.4

Combien d'argent avez-vous dépensé la dernière fois que vous êtes allé à l'hippodrome pour l'achat de programmes, de nourriture et de boissons?

	Nombre	Pourcentage
de 1 à 5 $	106	49
de 6 à 10 $	63	29
de 11 à 15 $	12	5
de 16 à 20 $	21	9
de 21 à 25 $	4	1
plus de 25 $	9	4

Tableau 1.5

Laquelle des améliorations suivantes vous inciterait à vous rendre plus souvent à l'hippodrome?

	Nombre	Pourcentage
De meilleures installations	84	32
De meilleures concessions	27	10
De meilleures classes de chevaux	110	41
Autres	41	15

La concurrence que livrent aux programmes de courses les autres manifestations sportives commerciales en vue d'attirer les spectateurs est mise en évidence par le nombre élevé de réponses (230). L'une des causes de la baisse des assistances dans les hippodromes peut être attribuée aux nombreux programmes qui disséminent les chevaux à un point tel que la qualité du spectacle s'en ressent, ce qui fait fuir les spectateurs (voir le tableau 1.5).

Il est probable que les spectateurs souhaitent de meilleures installations à deux des trois hippodromes importants. Les résultats du sondage montrent que 49 pour cent des amateurs de Fredericton sont en faveur de meilleurs aménagements, et que 36 pour cent des participants de Saint-Jean veulent que des améliorations soient apportées à leur champ de course (voir le tableau 1.5).

Le tableau ci-dessus permet de croire que la participation de chevaux de plus haut calibre est très importante pour les amateurs des trois régions. A Fredericton, 42 pour cent des participants se sont prononcés en faveur de cette proposition, à Saint-Jean, 45 pour cent des participants y étaient favorables, contre 68 pour cent à Moncton. Une proportion de 15 pour cent des participants mentionnaient d'autres facteurs qui les inciteraient à se rendre plus souvent à l'hippodrome, comme des efforts plus constants de la part des conducteurs et des juges plus compétents (voir le tableau 1.6). Les spectateurs de Saint-Jean appuyaient l'opinion exprimée ci-dessus dans une proportion de 59 pour cent. Il est curieux de constater que les juges qui semblent bien faire leur travail à Fredericton ne sont pas aussi appréciés à Saint-Jean (les juges de Fredericton sont maintenant affectés selon un échéancier rotatif à l'Exhibition Park). Ces réactions négatives peuvent être attribuables à de mauvais jugements rendus dans le passé.

Tableau 1.6

Selon vous, les juges des hippodromes du Nouveau-Brunswick sont-ils compétents, équitables et conséquents?

	Nombre	Pourcentage
Oui	85	43
Non	110	57

Il est primordial de faire la publicité des courses attelées et d'informer la population de leur existence. De cette façon, on espère que les assistances augmenteront dans chacun des hippodromes. La publicité devrait attirer plus de spectateurs qui parieront davantage, ce qui aura un effet sur les bourses et sur la qualité des programmes de courses.

Une proportion de 81 pour cent des participants préfèrent les informations radiodiffusées et écrites sur les courses attelées; 50 pour cent d'entre eux lisent les journaux (voir le tableau 1.7). Cette préférence peut s'expliquer par le fait que les journaux donnent aux amateurs le nom des chevaux qui prendront le départ de chacune des courses.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il faut faire la publicité des courses attelées afin de stimuler l'intérêt de la population à leur égard et de commercialiser cette activité en vue d'attirer de nouveaux amateurs et propriétaires. Une proportion de 91 pour cent des participants au sondage se disaient favorables à ce que le ministère du Tourisme contribue à la publicité des courses attelées (voir le tableau 1.8).

L'amateur s'informe des activités de son sport favori en lisant certaines publications comme l'Atlantic Post Calls, Trot et Hoofbeats. Un peu moins de la moitié des participants ont accès à ces revues (voir le tableau 1.9).

Tableau 1.7

De quel média tirez-vous vos informations?

	Nombre	Pourcentage
Radio	90	31
Journaux	146	50
Télévision	35	12
Autres	16	5

Tableau 1.8

Pensez-vous que le ministère du Tourisme devrait s'occuper davantage des courses attelées?

	Nombre	Pourcentage
Oui	179	91
Non	18	9

Tableau 1.9

Etes-vous abonné à des revues ou à des journaux spécialisés dans le domaine des courses attelées?

	Nombre	Pourcentage
Oui	93	46
Non	107	54

La retransmission peut adopter diverses formes. En réponse à une question sur la retransmission comme solution de rechange à la tenue de programmes de courses, 35 pour cent des amateurs et 27 pour cent des cavaliers(ières) étaient en faveur de la diffusion de manifestations dans les hippodromes qui ne présentent pas d'activité simultanée (voir les tableaux 1.10 et 2.17).

On accepte actuellement les paris entre hippodromes à Saint-Jean et à Fredericton. En conséquence, les deux hippodromes ont accru leurs revenus sans avoir à se faire concurrence.

Tableau 1.10

Si on diminuait le nombre des courses présentées à l'hippodrome où vous vous rendez habituellement, seriez-vous :

a)__ en faveur de la retransmission de courses dans les hippodromes qui ne présentent pas de programme simultané?
b)__ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes qui présentent un programme?
c)__ en faveur de la retransmission d'un hippodrome du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui ne présentent pas un programme simultané?
d)__ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui présentent un programme simultané?
e)__ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans des amphithéâtres de pari dans la province?

	AMATEURS	CAVALIERS(IERES)
a)	35 pour cent	27 pour cent
b)	21 pour cent	15 pour cent
c)	16 pour cent	30 pour cent
d)	16 pour cent	17 pour cent
e)	11 pour cent	11 pour cent

La retransmission semble être monnaie courante dans le milieu des courses attelées des autres provinces. Bon nombre de revues spécialisées soutiennent qu'elle peut revitaliser de nombreux hippodromes.

Plusieurs mémoires présentés au groupe de travail au cours des audiences publiques soulevaient la question des différentes formes de paris et de leurs effets sur le sport. Le trifecta soulève le plus de controverses. Le groupe de travail de l'Ile-du-Prince-Édouard a recommandé la réduction progressive du nombre de trifectas de sorte à ce qu'on n'en permette pas plus de trois par programme au cours de la saison 1988.

Beaucoup de participants à l'étude estimaient que le nombre des trifectas devrait être réduit, et que cette forme de gageure

devrait être remplacée par les paris gagnants et les autres mises plus courantes comme le pari double, la quinella et l'exacta. Toutefois, la trifecta a la faveur de deux fois plus d'amateurs que la seconde forme de pari préférée (voir le tableau 1.11).

Au cours d'une soirée de courses qui s'est déroulée récemment à Fredericton, 8 des 10 programmes étaient assortis d'une trifecta. Les sommes gagées à la trifecta se chiffraient à 18 620 $, contre 7 486 $ en paris gagnants pour les 10 courses. L'hippodrome a perçu une part de 5 540,74 $ au titre de la trifecta, et un montant de 1 781,56 $ de la cagnotte des paris gagnants. Il est évident, à la lumière de ces statistiques, que la trifecta joue un rôle important dans le monde des courses attelées au Nouveau-Brunswick.

Tableau 1.11

Indiquez votre forme de pari préférée (inscrivez 1 vis-à-vis votre premier choix).

N.B.: les chiffres suivants tiennent compte du premier choix ou des préférences multiples.

	Nombre	Pourcentage
Gagnant	68	20
Deuxième	25	7
Troisième	16	5
Trifecta	156	47
Quinella	47	13
Exacta	22	16

N.B.: les chiffres suivants tiennent compte du premier choix ou des mentions uniques

	Nombre	Pourcentage
Gagnant	11	18
Deuxième	4	6
Troisième	3	5
Trifecta	35	58
Quinella	7	12
Exacta	0	0

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES INTERVENANTS

ANALYSE DES RÉPONSES

INTRODUCTION

Le contenu de la présente section est tiré de l'analyse des réponses à un questionnaire rempli par 44 intervenants de Fredericton, Saint-Jean, Moncton et Woodstock.

Ce sondage a été conçu de sorte à étudier divers facteurs qui, de l'avis du groupe de travail, ont une incidence sur l'industrie des courses de chevaux du Nouveau-Brunswick.

a) Le genre et l'envergure des entreprises de l'intervenant liées au monde des courses.

Les propriétaires de chevaux du Nouveau-Brunswick exercent principalement leur activité sous forme de loisir. Cette conclusion est tirée du fait que 87 pour cent des participants au sondage possèdent des chevaux de course (voir le tableau 2.1), et que 62 pour cent d'entre eux sont propriétaire d'un ou de deux coursiers. En outre, 71 pour cent des personnes interrogées tirent leur revenu principal d'une autre source (voir le tableau 2.2)

Tableau 2.1

Possédez-vous des chevaux de course?

Oui : 87 pour cent Non : 13 pour cent

Combien de chevaux possédez-vous à l'heure actuelle?

1 ou 2	:	62 pour cent
3 ou 4	:	28 pour cent
5	:	5 pour cent
plus de 5	:	5 pour cent

Tableau 2.2

Les courses attelées constituent-elles votre principale source de revenus?

Oui : 29 pour cent Non : 71 pour cent

Le sondage indique que 87 pour cent des cavaliers(ières) du Nouveau-Brunswick sont âgés de 26 à 65 ans (voir le tableau 2.3). Dans l'ensemble, les courses de chevaux ont toujours été une activité familiale; en effet, 78 pour cent des personnes interrogées se sont occupé d'entreprises connexes à ce domaine pendant une période allant de 5 à 45 ans (voir le tableau 2.4).

Les données montrent en outre que près de la moitié des participants sont relativement novices, puisqu'ils s'intéressent au domaine depuis au plus 15 ans (voir le tableau 2.5).

Tableau 2.3

Quel âge avez-vous?

moins de 25 ans	:	4 pour cent
de 26 à 35 ans	:	27 pour cent
de 36 à 45 ans	:	22 pour cent
de 46 à 55 ans	:	20 pour cent
de 56 à 65 ans	:	18 pour cent
plus de 65 ans	:	9 pour cent

Tableau 2.4

Depuis combien d'années vous ou votre famille vous occupez-vous d'entreprises connexes aux courses de chevaux au Nouveau-Brunswick?

moins de 5 ans	:	16 pour cent
de 5 à 15 ans	:	25 pour cent
de 16 à 25 ans	:	23 pour cent
de 26 à 35 ans	:	16 pour cent
de 36 à 45 ans	:	14 pour cent
plus de 45 ans	:	6 pour cent

Tableau 2.5

Depuis combien d'années vous occupez-vous personnellement d'entreprises connexes aux courses attelées au Nouveau-Brunswick?

moins de 5 ans	:	18 pour cent
de 5 à 15 ans	:	29 pour cent
de 16 à 25 ans	:	36 pour cent
de 26 à 35 ans	:	13 pour cent
plus de 35 ans	:	4 pour cent

La plupart des participants (82 pour cent) pensent toujours exercer des activités connexes aux courses attelées dans 5 ans. On peut déduire que les autres personnes interrogées (soit 18 pour cent du total) délaisseront le milieu des courses de chevaux à cause des problèmes qu'elles y rencontrent (voir le tableau 2.6).

Tableau 2.6

Prévoyez-vous toujours exercer des activités connexes aux courses attelées au Nouveau-Brunswick dans 5 ans?

Oui : 82 pour cent Non : 18 pour cent

La plupart des propriétaires entraînent eux-mêmes leurs chevaux de course (voir le tableau 2.7).

Tableau 2.7

Entraînez-vous des chevaux de course?

Oui : 77 pour cent Non : 23 pour cent

Combien de chevaux se trouvent sous vos soins à l'heure actuelle?

1 ou 2	:	38 pour cent
3 ou 4	:	18 pour cent
5 ou 6	:	17 pour cent
7 ou 8	:	9 pour cent
9 ou 10	:	9 pour cent
plus de 10	:	9 pour cent

Le sondage indique que 29 pour cent des personnes interrogées tirent principalement leurs revenus de la propriété ou de l'entraînement de chevaux (voir le tableau 2.2); 27 pour cent des participants s'occupent de 7 chevaux ou plus à l'heure actuelle (voir le tableau 2.7).

Près de la moitié des participants conduisent leurs propres coursiers ainsi que les chevaux d'autres propriétaires (voir le tableau 2.8); on peut en déduire que même si plusieurs propriétaires entraînent eux-mêmes leurs chevaux, ils préfèrent les confier à des mains expertes au moment des courses.

Tableau 2.8

Conduisez-vous des chevaux de course?

Oui : 42 pour cent Non : 58 pour cent

Les chevaux que vous conduisez

vous appartiennent :	37 pour cent
appartiennent à une autre personne :	10 pour cent
certains vous appartiennent, d'autres appartiennent à d'autres personnes :	53 pour cent

b) L'attitude des cavaliers(ières) face aux pires aspects de l'industrie.

Il est difficile de cerner le facteur que les intervenants considèrent comme étant le pire aspect de l'industrie des courses attelées au Nouveau-Brunswick. Par contre, les faibles sommes accordées au titre des bourses viennent en tête de liste de leurs récriminations (voir le tableau 2.9).

Tableau 2.9

Quel est le problème le plus grave auquel doit faire face le milieu des courses attelées du Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle?

Faibles bourses :	30 pour cent
Piètres gestion et publicité :	14 pour cent
Nombre insuffisant de chevaux :	9 pour cent
Courses à réclamer :	9 pour cent
Manque de crédibilité des officiels :	7 pour cent
Absence d'un organisme de réglementation ou d'une association d'envergure provinciale :	7 pour cent
Diminution des assistances et image négative du sport :	7 pour cent
Actuellement, mauvais placement pour le petit investisseur :	5 pour cent
Autres :	12 pour cent

Selon vous, quelle est la solution à ce problème, le cas échéant?

Amélioration de la publicité et de l'image du sport :	21 pour cent
Mise sur pied d'une commission des courses :	19 pour cent
Aide du gouvernement :	14 pour cent
Réduction du nombre des hippodromes et des programmes :	12 pour cent
Augmentation de la valeur des bourses et amélioration de la répartition :	10 pour cent
Amélioration de la gestion des hippodromes et de la compétence des officiels :	10 pour cent
Création d'un circuit de courses :	5 pour cent
Autres :	9 pour cent

La faible valeur des bourses a des répercussions à presque tous les échelons de l'industrie. Cette situation est confirmée par le fait que plusieurs réponses aux questions du sondage indiquent que beaucoup d'intervenants n'ont récolté aucun bénéfice de leurs activités connexes aux courses attelées (voir le tableau 2.10). La répartition des bourses incite en outre bon nombre des cavaliers(ières) à compétitionner à l'extérieur du Nouveau-Brunswick; en effet, 95 pour cent d'entre eux exercent moins de la moitié de leurs activités ailleurs que dans la province (voir le tableau 2.11). La valeur plus élevée des bourses offertes est la raison principale qui les pousse à s'expatrier (voir le tableau 2.12).

Tableau 2.10

Avez-vous récolté un bénéfice de vos activités connexes aux courses attelées (comme propriétaire, entraîneur, conducteur, éleveur) en 1987?

Oui : 18 pour cent Non : 82 pour cent

Tableau 2.11

Participez-vous à des courses à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?

La plupart du temps :	5 pour cent
La moitié du temps :	0 pour cent
Moins de la moitié du temps :	66 pour cent
Jamais :	29 pour cent

Tableau 2.12

Quelle est la raison principale qui vous incite à participer à des courses à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?

Bourses plus élevées :	48 pour cent
Courses stakes :	35 pour cent
Davantage de départs :	9 pour cent
Manifestations spéciales :	4 pour cent
Vacances :	4 pour cent

Peut-on améliorer les activités connexes aux courses attelées pour l'homme de cheval moyen? Les personnes interrogées le croient! L'amélioration souhaitée par un grand nombre des participants (36 pour cent) a trait à la répartition des bourses (voir le tableau 2.13). Toutefois, les personnes interrogées ont aussi mentionné la question de la publicité. La plupart des gens du milieu estiment qu'une meilleure publicité pourrait revitaliser l'industrie (voir le tableau 2.9). Les amateurs croient en grande majorité (91 pour cent) qu'une meilleure publicité serait bénéfique au sport des courses attelées.

Tableau 2.13

Que pourrait-on faire pour améliorer les courses attelées au Nouveau-Brunswick?

Augmenter la valeur des bourses	36 pour cent
Améliorer les installations pour les cavaliers(ières) et les amateurs	10 pour cent
Diminuer le nombre des programmes	9 pour cent
Améliorer l'honnêteté et la qualité du travail des officiels	7 pour cent
Améliorer la classification	6 pour cent
Mettre sur pied une commission des courses	6 pour cent
Promouvoir les chevaux élevés au N.-B. (plus d'argent, stakes de poulains)	6 pour cent
Améliorer la gestion des hippodromes	4 pour cent
Demander l'aide du gouvernement (avantages fiscaux, services vétérinaires, etc.)	4 pour cent
Augmenter le nombre de manifestations	3 pour cent
Autres	5 pour cent

Les tableaux mentionnent de nombreux problèmes, mais aucun qui ne soit perçu comme étant aussi crucial que les bourses et la publicité. Étant donné que les revenus tirés par les cavaliers(ières) de leurs activités connexes aux courses sont proportionnels à la faculté qu'ont leurs chevaux de remporter des épreuves, il n'est pas surprenant de constater que les intervenants souhaitent une augmentation de la valeur des bourses.

La présentation de programmes de courses de qualité procure des revenus aux hippodromes. Cependant, si les dirigeants des champs de courses désirent offrir de bons programmes, ils doivent proposer de meilleures bourses afin d'attirer les chevaux les plus aptes à la compétition.

c) L'effet de la concurrence entre les hippodromes sur le milieu des courses attelées au Nouveau-Brunswick.

Les cavaliers(ières) du Nouveau-Brunswick doivent affronter le dilemme que leur cause le trop grand nombre de programmes qui se tiennent dans la province. Agriculture Canada a déjà stipulé que les hippodromes doivent réduire le nombre de programmes qu'ils présentent. Cette directive pourrait causer des difficultés aux intervenants qui devront déplacer leurs chevaux dans la province, étant donné que certains hippodromes seront forcés de ralentir leurs activités.

La plupart des cavaliers(ières) interrogés (82 pour cent) pensent qu'ils exerceront toujours leurs activités dans 5 ans. Ils croient, en grande majorité (90 pour cent), que la concurrence directe que se livreraient deux des hippodromes

importants nuirait à l'ensemble de l'industrie (voir le tableau 2.14). Les données indiquent qu'il existe à l'heure actuelle une pénurie de chevaux dans la province, ce qui restreint les perspectives de présentation de programmes intéressants. Ce fait a aussi une incidence sur les hippodromes gérés par les associations d'exposition (Woodstock et Chatham), puisque 76 pour cent des cavaliers(ières) ne participent pas aux réunions de courses; 63 pour cent d'entre eux s'expliquent en disant qu'ils n'ont pas suffisamment de chevaux, que les frais de déplacement sont trop élevés et que les bourses offertes laissent à désirer (voir le tableau 2.15).

Tableau 2.14

Croyez-vous que la tenue de programmes simultanés à deux des hippodromes importants du Nouveau-Brunswick serait bénéfique ou nuisible à l'ensemble de l'industrie des courses attelées?

Bénéfique : 10 pour cent Nuisible : 90 pour cent

Justifiez votre réponse (bénéfique).

Trop grand nombre de chevaux :	67 pour cent
Participation d'un plus grand nombre de personnes :	33 pour cent

Justifiez votre réponse (nuisible).

Pénurie de chevaux :	43 pour cent
Trop peu d'amateurs :	37 pour cent
Destruction de la collaboration nécessaire :	7 pour cent
Je ne me déplace pas :	5 pour cent
Autres :	8 pour cent

Tableau 2.15

Au cours de la saison 1987, les hippodromes importants ont organisé des réunions de courses en même temps que des programmes mis sur pied dans le cadre d'expositions (par exemple, à Woodstock et à Chatham). Avez-vous participé à des courses dans le cadre de l'une ou l'autre de ces expositions?

Sinon, pourquoi?

Je n'ai pas assez de chevaux :	36 pour cent
Frais de déplacement et faibles bourses :	27 pour cent
Je me suis rendu aux États-Unis :	14 pour cent
Je ne me déplace pas :	9 pour cent
Je devais respecter des engagements antérieurs :	9 pour cent
Je ne suis pas intéressé :	5 pour cent

Les circuits de course pourraient constituer une solution de rechange à la tenue de programmes simultanés; selon cette formule, un hippodrome important reçoit la permission d'ouvrir certains jours pendant lesquels les autres champs de course restent fermés. La majorité (71 pour cent) des personnes interrogées sont en faveur des circuits de course (voir le tableau 2.16).

Tableau 2.16

Etes-vous en faveur des circuits de course?

Oui : 71 pour cent Non : 29 pour cent

Comme l'indique l'analyse du tableau 15, bon nombre de participants estiment que le petit bassin d'amateurs ne se prête pas à la tenue de programmes simultanés.

Afin d'atténuer les craintes des cavaliers(ières) quant à l'absence de soutien des amateurs, on pourrait avoir recours à la retransmission (audio-visuelle avec paris entre hippodromes) à titre de solution de rechange. La retransmission d'un hippodrome à l'autre a connu un réel succès au Nouveau-Brunswick (à Saint-Jean et à Fredericton). Les deux hippodromes ont en effet augmenter leurs revenus sans pour autant se faire concurrence. La plupart des intervenants sont favorables à une forme de retransmission à l'intérieur de la province (voir le tableau 2.17). Une proportion de 57 pour cent d'entre eux étaient en faveur de la retransmission de manifestations d'un hippodrome à un autre champ de course où ne se déroule aucun programme simultané.

Tableau 2.17

Si on diminuait le nombre des courses présentées à l'hippodrome où vous vous rendez habituellement, seriez-vous :

27 pour cent :
en faveur de la retransmission de courses dans les hippodromes qui ne présentent pas de programme simultané?

15 pour cent :
en faveur de la retransmission de courses des hippodromes qui présentent un programme?

30 pour cent :
en faveur de la retransmission d'un hippodrome du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui ne présentent pas de programme simultané?

17 pour cent :
en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui présentent un programme simultané?

11 pour cent :
en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans des amphithéâtres de pari dans la province?

La retransmission semble devoir faire partie du milieu des courses attelées. Elle pourrait jouer un rôle-clé dans la revitalisation de l'industrie. Il s'agit cependant d'une option coûteuse qui ne s'avérera rentable que si les amateurs s'y intéressent et si les administrateurs la soutiennent par leur collaboration.

d) Les attitudes des cavaliers(ières) face aux changements qui seront bénéfiques à l'industrie.

Si on a la volonté de changer certains des éléments discutés auparavant, l'industrie dans son ensemble s'en trouvera améliorée. Les principales questions soulevées sont la nécessité de meilleures bourses (voir le tableau 2.13), l'amélioration des campagnes de publicité (voir le tableau 2.9) et la mise sur pied de circuits de course (voir le tableau 2.16). Bon nombre d'intervenants estiment que le regroupement de tous les éléments de l'industrie néo-brunswickoise sous la compétence d'une seule association (soit la United States Trotting Association, soit la Canadian Trotting Association) provoquerait le changement le plus significatif dans le milieu.

Tableau 2.18

Quel est le changement le plus significatif qui devrait être apporté aux lois et aux règlements qui régissent les courses attelées au Nouveau-Brunswick?

La présence d'une seule association	31 pour cent
L'application plus stricte des règles	23 pour cent
Les circuits de course	8 pour cent
La compétence exclusive de la USTA	8 pour cent
L'aide gouvernementale (recettes des loteries, élimination de la taxe de vente, partage des paris mutuels)	8 pour cent
De meilleurs officiels	5 pour cent
De meilleures bourses	3 pour cent
Une meilleure classification	3 pour cent
Davantage d'hippodromes	3 pour cent
Permettre Bute et Lasix	2 pour cent
Publicité touristique permanente	2 pour cent
Mise sur pied d'une Commission des courses des Maritimes	2 pour cent
Imposition de sanctions plus sévères pour le manque d'efforts	2 pour cent

La grande majorité des cavaliers(ières) (93 pour cent) soutient la mise sur pied de la commission des courses (voir le tableau 2.19). Le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces au Canada qui ne se soit pas dotée d'une commission. Cette question a été soulevée par un grand nombre d'auteurs de mémoires présentés au groupe de travail, et elle fera sans nul doute l'objet d'une recommandation dans le présent rapport.

Tableau 2.19

Etes-vous en faveur de la création d'une Commission des courses au Nouveau-Brunswick?

Oui : 93 pour cent Non : 7 pour cent

Fait intéressant, beaucoup des cavaliers(ières) ont formulé des suggestions semblables à celles émises par les amateurs quant aux améliorations qui seraient le plus susceptibles d'être bénéfiques à l'ensemble de l'industrie.

Parmi les causes des pertes de revenus enregistrées par nos hippodromes commerciaux, il faut souligner la mauvaise qualité des installations et la pénurie de chevaux.

Les bénéfices qu'enregistrent les intervenants sont négligeables, et certains d'entre eux ne peuvent plus se permettre de perdre de l'argent. Toutefois, l'industrie demeure viable et tout changement visant l'amélioration de la situation devrait avoir un effet positif à long terme pour tous les adeptes du sport des courses attelées.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. COMMISSION DES COURSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

1.1 COURSES ATTELÉES DANS LES MARITIMES

1.2 DIMINUTION DES PROGRAMMES ET DES RÉUNIONS DE COURSES

1.3 PARIS SPÉCIAUX

1.4 PARIS ENTRE HIPPODROMES

1.5 COMPÉTENCE DE LA CTA ET DE LA USTA

1.6 COURSES A RÉCLAMER

2. STATUT D'AGRICULTEURS DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

2.1 LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE DES CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

2.2 SERVICES VÉTÉRINAIRES

2.3 CENTRE D'ENTRAINEMENT

2.4 ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

2.5 PROGRAMME DU CLUB 4-H POUR LES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

3. FONDS D'IMMOBILISATION

4. PROGRAMME ATLANTIC SIRES STAKES

5. PROGRAMME STAKES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

6. PROPRIÉTAIRE AMATEUR

7. BOURSES

8. PROGRAMMES DE FORMATION

9. TEMPLE DE LA RENOMMÉE

10. HIPPODROME D'EXPOSITION

1.

COMMISSION DES COURSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Définition de la question :

Une commission provinciale des courses est un organisme constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative d'une province en vue de régir, de diriger, de surveiller et de réglementer les courses attelées sur le territoire provincial.

Ses responsabilités comprennent, entre autres, les éléments suivants :

1) la réglementation par arrêtés de l'exploitation des hippodromes de la province;

2) la tenue d'audiences, si nécessaire, et l'audition de témoignages assermentés;

3) l'application des règles et règlements en vertu de la loi provinciale habilitante;

4) l'octroi de licences aux personnes s'occupant de courses attelées, soit les secrétaires des courses, les propriétaires, les entraîneurs, les conducteurs, etc.;

5) l'accréditation et l'embauchage des juges;

6) l'audition des appels des décisions des juges;

7) la publicité du sport;

8) l'élaboration d'un échéancier de courses en collaboration avec les hippodromes de la province et de la région ainsi qu'Agriculture Canada;

9) l'entière collaboration avec les autres commissions des courses de la région en vue de la réalisation des objectifs régionaux de développement;

10) la réglementation des formes de paris dans la province.

Justification :

Vingt-trois des vingt-six mémoires présentés au groupe de travail appuyaient la mise sur pied d'une Commission des courses au Nouveau-Brunswick.

Certains intervenants étaient favorables à l'établissement d'une commission à l'échelle des Maritimes, mais la plupart d'entre eux suggéraient que le Nouveau-Brunswick commence par "faire le ménage" chez-lui.

Pour appuyer leur position, les participants invoquaient la présence nécessaire d'un organisme de réglementation, l'application stricte des règles, la solution des problèmes de compétence, l'assurance de l'intégrité des cavaliers(ières) et des amateurs, la publicité du sport, le soutien à la croissance des installations qui s'y prêtent, l'élaboration d'autres formules de paris et l'accroissement des revenus et de l'intérêt que suscite cette activité sportive.

Le groupe de travail estime que cette question est la plus importante de la présente étude, et il croit que l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des courses attelées doit d'abord prendre en considération la mise sur pied d'un tel organisme. On trouvera en annexe une proposition relative à la Loi sur la Commission des courses.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE SOIT MISE SUR PIED UNE COMMISSION DES COURSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

1.1

COURSES ATTELÉES DANS LES MARITIMES

Définition de la question :

Le milieu des courses attelées du Nouveau-Brunswick doit fonctionner de concert avec un réseau régional auquel participent les autres provinces des Maritimes.

Justification :

Les faits suivants indiquent sans contredit que les courses attelées au Nouveau-Brunswick s'inscrivent dans un contexte régional intéressant les autres provinces des Maritimes :

a) programmes ouverts à tous et regroupant des chevaux de la région qui participent à des courses dans toutes les provinces;
b) programmes stakes qui visent l'ensemble des provinces des Maritimes et qui sont organisés à divers endroits de la région;
c) rotation des officiels;
d) élaboration d'échéanciers coordonnés;
e) mise en évidence d'un plus grand choix de possibilités d'élevage;
f) nécessité d'une région élargie pour soutenir des installations d'entraînement ou des cours spécialisés (par exemple, la formation des maréchaux-ferrants).

Il semble absolument nécessaire de poursuivre et d'accentuer la collaboration intra-régionale.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QU'UN MÉCANISME SOIT MIS EN OEUVRE, DE PRÉFÉRENCE SOUS LA COMPÉTENCE DU CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES MARITIMES, EN VUE DE FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION DES COURSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LES AUTRES COMMISSIONS PROVINCIALES.

1.2

DIMINUTION DES PROGRAMMES ET DES RÉUNIONS DE COURSES

Définition de la question :

On devrait faire passer le nombre actuel de programmes de 250 à 200, au maximum. On devrait appliquer le concept des réunions de courses et fermer certains hippodromes en vue de concentrer la participation des propriétaires et des amateurs à un champ de course précis pour éviter la dissémination des chevaux et des spectateurs.

Justification :

Près du tiers des mémoires soutenaient que le nombre actuel de programmes de courses est excessif compte tenu du marché du Nouveau-Brunswick.

Cette situation provoque une diminution de la valeur des paris et, par conséquent, de celle des bourses. On fait courir indûment les chevaux disponibles en vue de satisfaire aux exigences de classification des programmes, ce qui donne lieu à un trop grand nombre de courses entre cinq ou six montures. La grande majorité des amateurs préfère les courses mettant en présence le nombre maximum de chevaux.

Les fervents parieurs peuvent toujours effectuer des paris entre hippodromes.

Plusieurs manifestations organisées au cours des dernières années, comme le Monctonian 1988, justifient cette position. Même si elle a reçu un minimum de publicité, cette réunion s'est soldée par un succès et a battu des records au plan des revenus des paris. On pourrait organiser un programme semblable dans chacun des autres centres.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE NOMBRE DES PROGRAMMES ORGANISÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK SOIT RÉDUIT ET QUE DES RÉUNIONS DE COURSES SOIENT

PRÉVUES A L'ÉCHÉANCIER. L'ÉLABORATION FINALE DE L'ÉCHÉANCIER DEVRAIT RELEVER DE LA CCNB EN COLLABORATION AVEC LES HIPPODROMES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LES RESPONSABLES DES COURSES ATTELÉES DU L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

1.3

PARIS SPÉCIAUX

Définition de la question :

La trifecta est sans doute le meilleur exemple des paris spéciaux proposés dans les Maritimes. Pour gagner la trifecta, le parieur doit choisir dans l'ordre les chevaux qui terminent la course aux trois premiers rangs.

Les chances de remporter le gros lot sont beaucoup plus minces à la trifecta qu'au pari gagnant. Cette forme de pari minimise le nombre des gagnants et optimise celui des perdants. On estime en outre que le gagnant "ramasse sa cagnotte" et s'en retourne chez-lui, tandis que les perdants n'ont plus autant d'argent à parier.

Justification :

Les dirigeants des hippodromes espèrent que les spectateurs parieront le plus d'argent possible à l'occasion de chaque course. C'est en effet de cette façon qu'ils augmentent leur part des revenus. Ils ont pour objectif de permettre à l'amateur de gagner de l'argent et de l'inciter à le réinvestir en pariant. Les paris gagnants font davantage d'heureux; par conséquent, ceux-ci réinvestissent plus d'argent au profit de l'hippodrome. Toutefois, la part que récolte l'hippodrome sur les paris spéciaux est supérieure à celle que lui assurent les paris gagnants.

La trifecta fait moins de gagnants et produit un moindre réinvestissement; elle amenuise donc généralement les revenus de l'hippodrome.

Les hippodromes des Maritimes offrent actuellement un grand nombre de trifectas en réponse aux pressions des amateurs qui souhaitent "remporter le gros lot". L'hippodrome de Charlottetown a imposé une limite au nombre de trifectas, et a vu ses revenus augmenter. Il semble que les dirigeants des champs de course ne souhaitent pas s'attirer les foudres des amateurs; comme le soulignait Doug Harkness, rédacteur en chef d'Atlantic Post Calls : "Les dirigeants ne sont pas disposés à souffrir à court terme en vue de récolter des bénéfices à longue échéance".

Les auteurs de certains mémoires estiment que les nouveaux amateurs sont attirés par les meilleures chances de gains du pari gagnant, mais qu'ils subissent aussi l'intimidation des mordus de la trifecta; par conséquent, ils ne parient pas du tout.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LA COMMISSION DES COURSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK INSISTE FORTEMENT POUR QUE SOIT RÉDUIT LE NOMBRE DES PARIS SPÉCIAUX (À L'EXCLUSION DES PARIS GAGNANTS ET DOUBLES, DES QUINELLAS ET DES EXACTAS) ET QUE LES TRIFECTAS SOIENT RESTREINTES AUX COURSES METTANT EN PRÉSENCE LE NOMBRE MAXIMUM DE CHEVAUX DE FORT CALIBRE.

1.4

PARIS ENTRE HIPPODROMES

Définition et justification :

Le besoin de susciter les paris des amateurs qui n'assistent pas en personne aux programmes de courses a provoqué la mise en oeuvre de mécanismes comme les paris entre hippodromes reliés par systèmes audio ou audio-visuels, les cagnottes distinctes, la retransmission simultanée et les amphithéâtres de pari.

Aux fins du présent rapport, ces mécanismes sont décrits comme suit :

a) Les paris entre hippodromes reliés par système audio : il s'agit d'un lien direct et simultané entre deux ou plusieurs hippodromes, lequel permet aux amateurs de parier sur le résultat des programmes qui se déroulent dans l'un des champs de course. Ce système est actuellement exploité entre Saint-Jean et Fredericton à l'occasion de tous les programmes qui se tiennent dans les deux hippodromes.

b) Les paris entre hippodromes reliés par un système audio-visuel : on ajoute la diffusion de l'image au mécanisme décrit ci-dessus.

c) Les cagnottes distinctes : ce mécanisme comporte la diffusion audio-visuelle dans un hippodrome d'un programme se déroulant dans un autre champ de course éloigné; il permet aux amateurs de l'hippodrome-cible de placer leurs paris dans une cagnotte distincte de celle du champ de course où se déroule le programme auquel ils assistent. On a mis ce système à l'essai à Saint-Jean.

d) La retransmission simultanée : Au Canada, cette expression désigne la diffusion en direct d'une course dans un lieu situé à l'extérieur d'un hippodrome; les spectateurs n'ont pas le droit de parier sur les résultats.

e) Les amphithéâtres de pari : Cette expression désigne la diffusion audio-visuelle des programmes se déroulant dans un hippodrome à un établissement extérieur détenteur d'un permis et où on accepte les paris. Au moment d'écrire ces lignes, un projet de loi (C-133) visant à légaliser ces établissements attendait toujours l'approbation de la Chambre des communes à Ottawa.

De nombreux mémoires soumis au groupe de travail faisaient état de moyens visant à améliorer l'accès du public au processus des paris dans des établissements extérieurs aux hippodromes.

Cette possibilité constituerait une façon d'augmenter la valeur des paris et de soutenir l'intérêt des amateurs en l'absence de programmes et au cours de la saison morte.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE DE MAINTENIR OU DE METTRE EN OEUVRE LES MÉCANISMES DE PARIS ENTRE HIPPODROMES RELIÉS PAR SYSTEMES AUDIO-VISUELS, DE CAGNOTTES DISTINCTES, DE RETRANSMISSION SIMULTANÉE ET DES AMPHITHÉATRES DE PARI DES QUE LES MESURES LÉGISLATIVES OU LES CONDITIONS LE PERMETTRONT.

1.5

COMPÉTENCE DE LA CTA ET DE LA USTA

Définition de la question :

Les cavaliers(ières) de Moncton et l'hippodrome Champlain font toujours partie de la United States Trotting Association. Les cavaliers(ières) de Fredericton et de Saint-Jean ainsi que les hippodromes situés dans ces centres relèvent de la compétence de la Canadian Trotting Association. Ce dédoublement et l'absence de collaboration qu'il provoque dans certains cas imposent des contraintes à tous les intervenants de la région.

Justification :

Les hippodromes de Saint-Jean et de Fredericton relèvent à l'heure actuelle de la CTA. Pour sa part, Champlain Raceway fait partie de la USTA. La libre circulation des chevaux est ainsi restreinte, et les cavaliers(ières) qui doivent se déplacer sont forcés d'adhérer aux deux associations. Cette situation impose un fardeau considérable à tous les cavaliers(ières).

Il semble que la plupart des auteurs de mémoires souhaitent que cette situation soit résolue une fois pour toute. On suggère de dresser un registre des participants ayant droit de vote et d'organiser un scrutin secret dont le résultat lierait tous les membres de la province.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE DE LA CTA ET DE LA USTA AU NOUVEAU-BRUNSWICK SOIT SOUMISE A L'ATTENTION DE LA FUTURE COMMISSION DES COURSES QUI PRENDRA UNE DÉCISION A CE SUJET.

1.6

COURSES A RÉCLAMER

Définition de la question :

Les courses à réclamer permettent au propriétaire de fixer la valeur et la classification de son propre cheval, et de le faire courir contre des concurrents de valeur semblable. Le propriétaire risque de perdre son cheval au profit de quiconque dépose le prix stipulé entre les mains du secrétaire des courses avant le programme.

Justification :

Bon nombre des chevaux qui courent dans les hippodromes du Nouveau-Brunswick appartiennent à des propriétaires amateurs. Les résultats de notre sondage montrent que 87 pour cent des cavaliers(ières) interrogés possèdent des chevaux de course, et que 62 pour cent d'entre eux sont propriétaires d'une ou de deux bêtes (voir le tableau II-I ci-dessous).

TABLEAU II-I

NOMBRE DE CHEVAUX QUE POSSEDE CHAQUE PROPRIÉTAIRE

Nombre de chevaux	Pourcentage
1 ou 2	62 pour cent
3 ou 4	28 pour cent
5	5 pour cent
6 ou plus	5 pour cent

Le propriétaire amateur hésitera peut-être à faire participer son "protégé" à une course à réclamer. On suggère d'accorder une allocation de 25 pour cent sur le prix des chevaux élevés dans la province ou appartenant à des Néo-brunswickois et qui participent à des courses à réclamer.

Il est évident que les courses à réclamer sont problématiques pour le propriétaire amateur; en effet, 9 pour cent des cavaliers(ières) interrogés ont indiqué que ce type de course constitue le problème le plus important auquel doit faire face l'industrie à l'heure actuelle.

Certains propriétaires inscrivent leur cheval dans une classe où il domine ses concurrents; de cette façon, il invite les amateurs à le réclamer. Le cheval est généralement inscrit par la suite à une course à réclamer de plus haut calibre.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE NOMBRE DES COURSES A RÉCLAMER SOIT LIMITÉ ET QUE LES CHEVAUX NÉO-BRUNSWICKOIS BÉNÉFICIENT D'UNE ALLOCATION DE 25 POUR CENT.

2.

STATUT D'AGRICULTEURS DES ÉLEVEURS
DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

Définition de la question :

Les éleveurs de chevaux de race Standardbred qui exploitent une ferme d'élevage n'ont droit ni à l'aide ni aux avantages dont bénéficient les autres producteurs de bétail du Nouveau-Brunswick. Ils maintiennent toutefois que la plupart des critères de définition des "producteurs de bétail" s'appliquent aux éleveurs de chevaux Standardbred, qu'il s'agisse de la mise en valeur des terres agricoles ou de la vente des yearlings en vue de réaliser un bénéfice.

Justification :

"L'objectif principal de mon exploitation agricole consiste à élever des chevaux Standardbred de qualité et de vendre les yearlings en vue de réaliser un bénéfice" (mémoire de James Fearneley au groupe de travail). M. Fearneley énonce un objectif qui est partagé par un nombre considérable d'exploitants agricoles du Nouveau-Brunswick. Avec ses confrères, il définit un ensemble de règles qui sont primordiales à toute installation agricole de production de bétail.

Ces exigences comprennent la mise en valeur d'une surface appréciable de terres agricoles en vue d'assurer le soutien du bétail (drainage, clôtures, engrais), la construction et l'entretien d'installations en vue d'accueillir les chevaux (stalles, mangeoires et abreuvoirs, paddocks, entrepôts de foin, de paille et de grain, enclos de mise bas, etc.), achat de juments de qualité en vue d'en faire des poulinières, saillie par des étalons ayant fait leurs preuves, élevage des yearlings, mise en marché des bêtes.

Puisqu'il s'agit d'opérations normales pour un exploitant agricole, nous sommes en présence d'une entreprise agricole. Les auteurs des mémoires soumis au groupe de travail soutiennent que les éleveurs de chevaux de race Standardbred ont droit à l'aide et aux avantages qui sont accordés aux producteurs de bétail, de tabac et d'arbres de Noel ainsi qu'aux horticulteurs.

L'industrie des courses attelées fournit les yearlings au marché néo-brunswickois et vend même une part considérable des bêtes produites dans les provinces voisines et sur les marchés américains.

Les défenseurs de cette entreprise agricole soutiennent qu'il est tout aussi légitime de vendre un yearling Standardbred à New York qu'un bouvillon Hereford à Bangor. Les deux animaux sont des produits d'exploitations agricoles à part entière et ils méritent une considération égale de la part du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. La reconnaissance des fermes d'élevage de chevaux Standardbred comme étant des exploitations agricoles de production de bétail leur permettrait d'avoir accès aux programmes des gouvernements fédéral et provincial.

Le groupe de travail reconnaît qu'il existe un bon nombre d'excellentes fermes d'élevage ainsi qu'une possibilité de croissance qui provoquera des retombées dans toute l'économie et qui entraînera tout particulièrement la création d'emplois si nécessaires à la prospérité de la province.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED SOIENT RECONNUS COMME ÉTANT DES AGRICULTEURS A PART ENTIERE ET QU'ILS AIENT ACCES A TOUS LES SERVICES ET AVANTAGES DONT BÉNÉFICIENT LES PRODUCTEURS AGRICOLES. CE SOUTIEN DEVRAIT INCLURE TOUS LES PROGRAMMES ET SERVICES DÉCRITS DANS "PROFERME", PUBLIÉ EN VERTU DE L'EAA DE 1987 ET COMPRENANT LES MODIFICATIONS RÉCENTES.

2.1

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE DES CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

Définition de la question :

Étant donné que certaines facettes de l'élevage des chevaux de race Standardbred concernent d'autres ministères que celui de l'Agriculture (par exemple, la publicité et le ministère du Tourisme), une étude de cette question s'impose.

Justification :

L'industrie des courses attelées se compose de divers secteurs passablement différents comme l'élevage, la commercialisation, l'entraînement, le sport des courses, le pari mutuel et l'exploitation des hippodromes. Il ne fait aucun doute que l'élevage relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, puisque cette activité se déroule dans les exploitations agricoles de production du bétail.

Les autres volets de l'industrie ne peuvent pas être classés aussi aisément. En Ontario, la Commission des courses relève du ministère de la Consommation et des Relations commerciales. Au Maine, le commissaire de l'Agriculture est responsable de cette activité.

Les auteurs de certains mémoires proposent de confier la responsabilité de l'industrie au ministère du Tourisme.

Les amateurs prennent part aux activités de l'industrie dans les hippodromes où ils assistent à des manifestations sportives; ils voient donc d'un bon oeil la possibilité pour l'industrie de relever de la compétence du ministère du Tourisme.

Les exploitants des hippodromes considèrent que le milieu des courses attelées est une entreprise et ils recherchent l'appui des ministères préoccupés de croissance économique.

Même si chacune des facettes de l'industrie pourrait relever d'un ministère différent, le groupe de travail croit fermement que celle-ci doit rester unie et fidèle à ses racines au sein du ministère de l'Agriculture.

La longue tradition qui associe les courses attelées aux foires agricoles au Nouveau-Brunswick (c'est le cas de tous les hippodromes, sauf un) lie encore plus intimement les deux milieux. Toutefois, les courses sont des activités sportives et, à ce titre, elles ont un lien étroit avec le ministère du Tourisme. Certaines des étoiles des courses attelées ont été admises au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick (qui relève du ministère du Tourisme).

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE L'ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE DES COURSES ATTELÉES CONTINUE D'ETRE CONFIÉE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET QUE DES LIENS DE COMMUNICATION PARTICULIERS SOIENT ÉTABLIS AVEC LE MINISTERE DU TOURISME EN VUE D'ASSURER LA COMMERCIALISATION ET LA PUBLICITÉ DE CE SPORT.

2.2

SERVICES VÉTÉRINAIRES

Définition de la question :

Les agriculteurs qui élèvent des chevaux éprouvent les mêmes besoins que les autres producteurs de bétail en matière de services vétérinaires. Les propriétaires de chevaux soutiennent que toute directive visant à établir une distinction entre leurs animaux et les autres bêtes, en vue de l'imposition d'une structure tarifaire plus élevée, est injuste.

Justification :

Les auteurs des mémoires soumis au groupe de travail ont demandé presque à l'unanimité la révision de la structure tarifaire proposée pour les services vétérinaires, en vue d'assurer l'équité de celle-ci envers tous les secteurs de l'agriculture. Beaucoup d'éleveurs de chevaux Standardbred sont d'authentiques producteurs de bétail, et ils devraient bénéficier de la même structure tarifaire que leurs confrères des autres secteurs.

Les personnes intéressées à la production de chevaux Standardbred estiment que les deux objectifs suivants de la nouvelle directive n'ont pas été respectés en ce qui concerne les éleveurs de chevaux : 1) "...le maintien et l'amélioration des services vétérinaires à des coûts comparables à ceux que doivent assumer les clients des autres provinces de la région de l'Atlantique", et 2) "...la prestation de services vétérinaires de qualité à des coûts raisonnables à tous les producteurs".

Le groupe de travail est bien conscient de l'efficacité nécessaire. L'existence de comptes en souffrance qui n'ont pas été perçus reste un problème de gestion. Les cavaliers(ières) soutiennent que tous doivent acquitter leurs dettes. Les producteurs qui ne paient pas leurs comptes ne devraient pas recevoir de services. Il faut traiter tout le monde équitablement.

Il est injuste que le producteur de fourrure "pour le plaisir de ces dames" soit avantagé sur le plan des frais vétérinaires par rapport au propriétaire d'un cheval qui divertit les amateurs, et que l'éleveur de chevaux standardbred doive payer plus cher pour faire traiter son troupeau de yearlings que le producteur de chèvres voisin.

Les représentants de l'industrie demandent respectueusement au ministre de l'Agriculture de réviser la directive proposée.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE RÉVISE LA DIRECTIVE PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES VÉTÉRINAIRES OFFERTS AUX PRODUCTEURS DE CHEVAUX STANDARDBRED AFIN QUE CES SERVICES LEUR SOIENT FOURNIS AUX MEMES TARIFS QUE LES AUTRES PRODUCTEURS DE BÉTAIL.

2.3

CENTRE D'ENTRAINEMENT

Définition de la question :

Un centre d'entraînement est un complexe formé de terres, d'écuries, de paddocks, de pistes et de logements pour les employés; il a pour mission d'entraîner les yearlings et d'effectuer la réadaptation des chevaux de course, et il emploie du personnel qualifié, notamment du point de vue des services vétérinaires.

Justification :

Les acheteurs de yearlings pourraient souhaiter avoir recours aux services d'experts de l'entraînement dans un milieu situé à l'extérieur des hippodromes en vue de préparer leurs coursiers pour les épreuves.

Les bêtes de valeur qui sont mises en vente dans le cadre des programmes stakes d'éleveurs nécessitent l'entraînement et la mise en forme qui leur permettront de se présenter à l'hippodrome en pleine possession de tous leurs moyens et en parfaite condition.

Certains animaux qui ont évolué en piste doivent être soumis à des mesures correctives ou à une réadaptation en vue de poursuivre une carrière productrice.

Les propriétaires évoluant dans les centres de course d'avant-garde au Canada et aux États-Unis confient de plus en plus leurs meilleurs chevaux aux scientifiques des centres d'entraînement. L'un de ceux-ci, propriété de M. Phil Pinkey, est situé en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une entreprise agricole connexe au

monde des courses de chevaux Standardbred. Ce centre crée des emplois permanents et achète des produits des fournisseurs locaux, stimulant ainsi l'économie de la région.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE CONCEPT DU CENTRE D'ENTRAINEMENT SOIT APPROUVÉ COMME PROJET VIABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE, ET QU'IL SOIT ADMISSIBLE AUX CONDITIONS DE FINANCEMENT ACCORDÉES AUX ENTREPRISES.

2.4

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

Définition et justification :

Les éleveurs ressentent le besoin de mettre sur pied un organisme voué non seulement à l'élaboration d'objectifs à leurs propres fins, mais aussi à l'unification de leurs forces dans leurs rapports avec les autres agriculteurs et le ministère de l'Agriculture dans le cadre de leur participation à la Conférence annuelle d'orientation d'été.

La Conférence annuelle d'orientation d'été du ministère de l'Agriculture donne lieu à la discussion de questions de politiques qui préoccupent les agriculteurs.

Assistent à la conférence, le ministre de l'Agriculture, les hauts fonctionnaires du ministère, des représentants de toutes les associations importantes d'agriculteurs qui composent la Fédération de l'agriculture, des représentants de la Fédération des agriculteurs francophones du Nouveau-Brunswick et d'autres intéressés, selon les sujets discutés. Le but de cette rencontre consiste à étudier les problèmes courants de l'industrie et à définir de nouvelles lignes de conduite.

Il existe un bon nombre de fermes d'élevage de chevaux de race Standardbred au Nouveau-Brunswick. Elles sont toutes soumises à un ensemble précis de conditions qui en font un groupe particulier d'exploitations de production de bétail. Il est essentiel qu'une association soit mise sur pied afin de faciliter les communications de ce groupe d'agriculteurs avec leurs collègues et le ministère de l'Agriculture.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE SOUTIENNE LA MISE SUR PIED DE L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET QUE CETTE ASSOCIATION SOIT INVITÉE A LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'ORIENTATION D'ÉTÉ.

2.5

PROGRAMME DU CLUB 4-H POUR LES ÉLEVEURS DE CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

Définition et justification :

Beaucoup de chevaux de course participent à des compétitions grâce au travail collectif des membres d'une famille qui les ont élevés, entraînés et menés à la ligne de départ. Des jeunes se sont intéressés à la carrière de vétérinaire grâce à des contacts avec des chevaux Standardbred.

Certains intéressés estiment que les Clubs 4-H constituent le milieu idéal pour le développement des intérêts des jeunes qui grandissent dans le monde des chevaux Standardbred.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE L'INTÉRET MANIFESTÉ PAR LES JEUNES ENVERS LE MONDE DES CHEVAUX STANDARDBRED SOIT PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL PROVINCIAL 4-H.

3.

FONDS D'IMMOBILISATION

Définition de la question :

Le fonds d'immobilisation serait mis sur pied par la province sous forme de ligne de crédit ou de réserve en vue de permettre au secteur des courses attelées d'améliorer, de remplacer ou de construire des installations.

Justification :

"L'amateur de courses exige que les hippodromes offrent un meilleur confort et des installations adéquates. Le gouvernement de l'Ontario a débloqué des fonds à l'intention des hippodromes qui veulent améliorer leurs installations. Les hippodromes qui ont participé à ce programme ont bénéficié d'une nette hausse des sommes pariées..." (mémoire de Brian Morrell et Don Dalling au groupe de travail). Ce programme du gouvernement ontarien est décrit, sous le titre "Le Programme d'aide aux hippodromes, dans le rapport annuel qu'a présenté en 1986 la Commission des courses de l'Ontario au ministre de la Consommation et des Relations commerciales.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX HIPPODROMES

"Le programme d'aide aux hippodromes constitue un programme d'investissement contrôlé par l'Ontario dans le milieu des courses, et il reconnaît l'importance de cette industrie de ressources primaires pour la province. Plus de 25 millions de dollars seront investis dans l'industrie des courses au cours des trois prochaines années.

La Commission des courses de l'Ontario gère le Programme d'aide aux hippodromes sous la compétence du ministre de la Consommation et des Relations commerciales.

L'objectif global du programme consiste à accroître le nombre de spectateurs qui se rendent dans les 21 hippodromes de l'Ontario en présentant les courses attelées au public comme étant une forme contemporaine et attrayante de sport et de divertissement, et en modernisant les installations des hippodromes selon l'évolution des modes de vie et des attentes du public."

De plus en plus de gens se permettent des sorties agrémentées d'un dîner servi de façon convenable dans un établissement moderne. Si cette activité peut être jumelée aux courses attelées, de nouveaux amateurs se rendront à l'hippodrome.

Des hippodromes du Canada et des États-Unis ont ajouté cette dimension à leurs installations et ils récoltent un appui accru de la part des amateurs. Même en l'absence d'un restaurant, les amateurs refusent d'être assis dans des estrades à ciel ouvert où ils doivent subir les conditions inclémentes qui sévissent au printemps et en automne au Nouveau-Brunswick.

Parmi les spectateurs qui ont rempli le questionnaire à Fredericton, à Saint-Jean et à Moncton, ceux de Fredericton en particulier estimaient, dans une proportion de 49 pour cent, que de meilleures installations inciteraient davantage d'amateurs à se rendre à l'hippodrome. Les amateurs de Saint-Jean réclamaient de meilleures installations dans une proportion de 36 pour cent. La qualité des installations n'a pas été soulevée par les participants de Moncton.

De bonnes installations attirent plus de spectateurs, qui parient davantage, accroissant la valeur des bourses et les recettes du gouvernement; de meilleures bourses provoquent la participation

du nombre maximum de chevaux de fort calibre, ce qui donne un meilleur programme.

Les participants proposent que le gouvernement prévoie une somme d'un million de dollars chaque année qui sera ajoutée au fonds d'immobilisation pendant 5 ans. Étant donné que les courses attelées sont reconnues comme étant une activité sportive, il serait tout indiqué de prélever cet argent de la part que retire la province des bénéfices de la Société des loteries de l'Atlantique.

Il est bon de souligner que la province encaisse près d'un million de dollars chaque année en imposant des taxes et des impôts au secteur des courses attelées (la part de l'impôt sur le revenu des employés, les impôts fonciers, la taxe de vente provinciale, la taxe d'amusement, la taxe sur les paris mutuels). Une industrie en bonne santé et en pleine croissance procurera de nouvelles recettes au gouvernement et fournira des emplois additionnels.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE SOIT MIS SUR PIED UN FONDS D'IMMOBILISATION EN VUE D'ÉTABLIR OU DE RÉNOVER DES HIPPODROMES. CE FONDS SOUTIENDRAIT L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS GRACE A DES MÉCANISMES DE :

A) SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION
B) GARANTIES D'EMPRUNTS A LONG TERME
C) PRETS A FAIBLES TAUX D'INTÉRETS
D) COMBINAISON DES SOLUTIONS CI-DESSUS.

4.

PROGRAMME ATLANTIC SIRES STAKES

Définition et justification :

Un programme stakes vise à accroître la valeur des bourses au moyen d'un fonds constitué par les éleveurs et les propriétaires qui mettent en nomination des rejetons admissibles d'étalons inscrits et qui satisfont annuellement aux conditions d'admissibilité en effectuant des versements réguliers. Le programme Atlantic Sires Stakes compte aussi sur l'appui financier des gouvernements des provinces Maritimes.

Justification :

L'une des façons d'appuyer les éleveurs consiste à constituer un fonds destiné à accroître la valeur des bourses réservées à un groupe choisi de chevaux. Ce fonds vise généralement les poulains et pouliches de 2 ou 3 ans de chacune des catégories (trotteurs et ambleurs).

Le fonds est constitué de la façon suivante : a) la mise en

nomination des étalons moyennant des frais unitaires de saillie, b) la mise en nomination des poulains d'un, de deux et de trois ans, moyennant des frais, c) les subventions gouvernementales et d) les revenus de placement.

L'ensemble du fonds, mis à part les sommes minimes réservées aux frais d'administration, est offert en bourses. Les sommes ainsi versées en 1988 dans les provinces Maritimes "...s'élèvent à près d'un million de dollars. Plus de 50 pour cent de cette somme sera versée par le programme Atlantic Sires Stakes...".

Ce programme est le plus important dans la région et il a été combiné à d'autres stakes afin de motiver les cavaliers(ières), d'accroître l'intérêt des intervenants et de favoriser l'exportation de coursiers.

Les éleveurs du Nouveau-Brunswick se comparent favorablement à leurs confrères des autres provinces Maritimes. Les possibilités de croissance à ce point de vue s'avèrent très intéressantes.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LES ÉLEVEURS ET LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK CONTINUENT D'APPUYER LE PROGRAMME ATLANTIC SIRES STAKES.

5.

PROGRAMME STAKES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Définition et justification :

Certains intervenants proposent que les éleveurs et les propriétaires du Nouveau-Brunswick mettent sur pied un programme stakes provincial. Celui-ci compléterait les autres programmes de la région et servirait de mesure incitative aux éleveurs du N.-B.

Certains participants proposent que l'on recherche l'appui d'un commanditaire et que le gouvernement mette sur pied un mécanisme d'octroi de prix aux éleveurs en vue de stimuler davantage l'industrie de l'élevage.

N.B.: Même s'il ne paraît pas avec le présent rapport, un plan précis a été confié au secrétaire du groupe de travail.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME STAKES AU NOUVEAU-BRUNSWICK RECOIVE L'APPUI DU GOUVERNEMENT.

6.

PROPRIÉTAIRE AMATEUR

Définition de la question :

Cette expression désigne la personne qui possède, entraîne et conduit, dans certains cas, ses propres chevaux. Il s'agit pour elle d'un loisir.

Justification :

La tradition des courses attelées au Nouveau-Brunswick est grandement redevable au propriétaire amateur. Par exemple, des centaines d'agriculteurs gardaient un ou deux chevaux; des personnes qui disposaient de terres suffisantes à la construction d'un paddock possédaient aussi un animal. Dans la plupart des cas, le soin, l'entraînement et même la conduite du cheval étaient une affaire de famille. Celle-ci fournissait, en plus d'un cheval à la ligne de départ, de nombreux spectateurs dans les estrades. La fierté familiale résultait de longues heures de labeur; l'intégrité et l'honnêteté de la famille paradaient jusqu'à la ligne de départ à chaque course.

Cette tradition a poussé certains propriétaires amateurs à devenir éleveurs à part entière et à préserver leurs terres agricoles. De nombreuses fermes familiales sont toujours cultivées et offrent des prés verdoyants à cause d'un homme de cheval amateur.

Le propriétaire amateur reste la pierre de touche de l'industrie des courses attelées. Très peu de courses se déroulent sans la participation d'un cheval qu'un amateur a entraîné dans ses moments de loisir. Si certains programmes regroupent peu de concurrents, c'est à cause de la diminution du nombre de ces propriétaires. Ce groupe des cavaliers(ières) a apporté les contributions suivantes à l'industrie :

a) ils préservent et mettent en valeur des terres agricoles;
b) ils fournissent une production régulière de chevaux de course;
c) ils attirent un groupe de partisans loyaux et enthousiastes aux hippodromes;
d) ils constituent un débouché pour les produits des autres agriculteurs (le foin, l'avoine, les autres nourritures);
e) ils créent une image familiale d'honnêteté et d'intégrité qui suscite l'appui du public;
f) ils investissent beaucoup dans l'industrie (la plupart des cavaliers(ières) amateurs perdent de l'argent).

Afin d'accroître les rangs des cavaliers(ières) amateurs, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait adopter des mesures afin :

a) de faire des pressions auprès du gouvernement fédéral en vue de maintenir la disposition relative aux "fermes de loisir" de la Loi de l'impôt sur le revenu;
b) d'embaucher un expert-conseil en bétail au sein du ministère de l'Agriculture;
c) d'offrir des services vétérinaires à des coûts raisonnables;
d) d'aider les agriculteurs amateurs à se regrouper au sein d'une association.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE DÉPLOIE DES EFFORTS PARTICULIERS EN VUE DE SOUTENIR LES PROPRIÉTAIRES AMATEURS DE CHEVAUX STANDARDBRED EN LEUR OFFRANT L'ACCES AUX SERVICES ET PROGRAMMES ACTUELS (COMME LES SERVICES VÉTÉRINAIRES), ET QU'IL FASSE PRESSION AUPRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN VUE DU MAINTIEN DES AVANTAGES FISCAUX DESTINÉS AUX AGRICULTEURS AMATEURS (RÉDUCTION DES PERTES AGRICOLES).

7.

BOURSES

Définition de la question :

La bourse est la somme versée dans le cadre d'une épreuve précise mettant en concurrence une classe particulière de chevaux. En général, huit chevaux prennent le départ, et les cinq premiers se partagent la bourse.

Justification :

Le groupe de travail est d'accord avec les nombreux participants qui estiment que la bourse est le facteur essentiel à la rentabilité de l'industrie des courses attelées. Elle est la raison pour laquelle les conducteurs et les chevaux se font concurrence. C'est grâce à elle que sont payées les factures. Le conducteur récolte peut-être une part de la bourse gagnée. Le propriétaire d'un vainqueur récolte un chèque de paye. Il paye ensuite l'entraîneur et toutes les dépenses connexes comme la sellerie, le maréchal-ferrant, le transport, etc. Le propriétaire a besoin de ce chèque afin de rentabiliser son investissement, qu'il s'agisse de l'achat d'un yearling ou d'une monture plus âgée. L'éleveur doit pouvoir compter sur un marché de propriétaires intéressés afin de vendre son produit agricole (le yearling) en réalisant un bénéfice.

La plus grande part des sommes versées en bourses provient des recettes de l'hippodrome au titre des paris mutuels. Plus les

sommes pariées sont élevées, plus la part de l'hippodrome est importante et plus les bourses sont substantielles. Les parieurs sont la clé de la santé de l'industrie. Les amateurs qui ont rempli le questionnaire ont indiqué qu'une meilleure qualité de chevaux reste l'une des priorités en matière d'améliorations. Cette constatation se reflète sur les bourses, car il existe un lien direct entre le calibre des chevaux et l'importance des gains.

Les cavaliers(ières) qui ont répondu au questionnaire sur les raisons de la stagnation de l'industrie ont classé les faibles bourses au premier rang. Quarante-huit pour cent des personnes interrogées donnent comme raison de leur participation à des courses à l'extérieur de la province les meilleures bourses qui sont offertes ailleurs.

En réponse à la question sur les façons d'améliorer les courses attelées au Nouveau-Brunswick, les participants ont mentionné en grande majorité de meilleures bourses. Pour de plus amples renseignements sur les réponses des amateurs et des cavaliers(ières), consultez l'annexe A.

Ailleurs, les bourses ont joué un rôle-clé dans la revitalisation du sport. Qu'il s'agisse de prix décernés aux éleveurs ou aux propriétaires, de subventions aux hippodromes ou d'autres mécanismes, les gouvernements des provinces et des états qui ont soutenu les bourses ont toujours récolté des recettes supplémentaires (en taxes) grâce à l'augmentation des paris.

Les bourses offertes au Nouveau-Brunswick n'ont pas sensiblement augmenté depuis 25 ans. La plupart des hausses à ce chapitre entre 1963 et 1988 peuvent être attribuées aux commanditaires et aux programmes stakes.

Le groupe de travail croit fermement, à la lumière des données recueillies dans le cadre de cette étude, que les bourses minimum doivent être fixées à 1 000 $.

De nombreuses solutions sont possibles; en voici certaines :

1. Verser un pourcentage des recettes des loteries en bourses. Lorsque les loteries ont été créées, elles ont nui à un seul secteur, soit les courses attelées. Beaucoup de personnes croient qu'une portion des recettes des loteries devrait servir à dédommager l'industrie des courses attelées. Le tableau V dresse une comparaison des recettes des deux secteurs.

2. Adopter un système d'allocations à l'intention des chevaux néo-brunswickois de 5 ans ou moins.

3. Signer un contrat avec la Société des loteries de l'Atlantique en vue d'élaborer et de promouvoir de nouvelles loteries axées sur les résultats des courses.

Cette méthode stimulerait les recettes des paris en mettant le réseau des loteries à la portée de l'amateur de courses.

Le groupe de travail croit que la meilleure possibilité d'augmenter les bourses en vue de revitaliser l'ensemble de l'industrie consiste à explorer de nouveaux marchés pour ce sport enlevant. Un accord bilatéral avec la Société des loteries de l'Atlantique semble offrir les meilleures perspectives à ce chapitre.

En appliquant une nouvelle méthode, la province pourrait assurer les emplois actuels et en créer de centaines d'autres.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE SOIT MISE EN OEUVRE UNE POLITIQUE D'AUGMENTATION DES BOURSES EN VUE DE STIMULER TOUS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, ET QUE SOIENT ENTREPRISES IMMÉDIATEMENT DES DISCUSSIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE AFIN D'ÉTUDIER ET D'ÉLABORER UNE NOUVELLE APPROCHE A LA COMMERCIALISATION DU SPORT DES COURSES ATTELÉES.

8.

PROGRAMMES DE FORMATION

Définition et justification :

Les aptitudes sujettes à être développées sont facilement identifiables dans le milieu des courses attelées. Les intervenants actuels ont, pour la plupart, appris leur métier selon le principe de l'apprentissage. Ils ont "appris sur le tas". Cette méthode a bénéficié à l'industrie. Les cavaliers(ières) du Nouveau-Brunswick et des Maritimes sont parmi les meilleurs au monde.

Mis à part les succès antérieurs, on estime que des cours devraient être offerts aux "étudiants" actuels et futurs en vue de leur permettre d'acquérir les aptitudes nécessaires à la pratique efficace et rentable de leur métier.

Le Nouveau-Brunswick offre à ses citoyens un réseau de collèges communautaires et d'universités. On devrait mettre sur pied des programmes de formation à l'intention des conducteurs, des

entraîneurs, des maréchaux-ferrants, des officiels, etc.; les installations de recherche des universités devraient être mises à la disposition des administrateurs des hippodromes.

De tels programmes rehausseraient les aptitudes et l'efficacité des intervenants et amélioreraient l'image des courses attelées auprès du public.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION METTE SUR PIED DES PROGRAMMES DE FORMATION A L'INTENTION DES OFFICIELS, DES CONDUCTEURS, DES ENTRAINEURS, DES MARÉCHAUX-FERRANTS ET AUTRES PROFESSIONNELS, ET QU'IL METTE LES INSTALLATIONS DE RECHERCHE A LA DISPOSITION DES HIPPODROMES.

9.

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Définition et justification :

Depuis un siècle, les cavaliers(ières) et les chevaux légendaires du Nouveau-Brunswick se sont distingués dans le sport des courses attelées.

Le Temple de la renommée sportive du N.-B. a salué deux cavaliers(ières), soit le regretté Earle Avery, de Woodstock, et Ruffin Barrieau, de Dieppe. Le mandat du Temple de la renommée s'étend assurément aux courses attelées. Certains participants estiment qu'un trop faible nombre des cavaliers(ières) sont reconnus par le Temple de la renommée, et que cette situation ne rend pas justice aux "grands" du monde des courses attelées du Nouveau-Brunswick. On croit que plusieurs personnes et chevaux ont été laissés pour compte.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE CONCERT AVEC LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE SPORTIVE ET LES ORGANISATIONS S'OCCUPANT DES CHEVAUX STANDARDBRED, METTE EN OEUVRE UN MÉCANISME APPROPRIÉ (TEMPLE DE LA RENOMMÉE DES COURSES ATTELÉES) QUI HONORERAIT LES GRANDS ÉLEVEURS, CAVALIERS ET CAVALIERES, BATISSEURS ET CHEVAUX.

10.

HIPPODROME D'EXPOSITION

Définition et justification :

Champlain Raceway a été construit et est exploité par une entreprise privée. Cet hippodrome ne fonctionne pas de concert avec une foire ou une exposition agricole. Tous les autres

hippodromes du Nouveau-Brunswick sont issus du concept "de la foire agricole" qui était très courant dans les centres de la province à la fin du 19e siècle et au début du siècle présent. A l'époque, les agriculteurs "conduisaient des chevaux" au cours de compétitions qui ont donné naissance aux courses. C'est ainsi que le partenariat a pris naissance et s'est développé entre les foires et les courses au Nouveau-Brunswick.

De nos jours, on organise beaucoup moins de foires et très peu d'entre elles offrent des courses attelées à titre de divertissement. Toutefois, les courses attelées sont aussi identifiées aux foires que les caroussels.

Les dirigeants d'exposition qui organisent des programmes quotidiens de courses ont de la difficulté à faire la distinction entre les admissions à la foire et celles aux courses. En réalité, de nombreuses personnes assistent aux deux facettes de la manifestation.

Vu la nature complémentaire des deux activités, les attentes de nombreux visiteurs et les avantages que présente le partenariat, le groupe de travail est en faveur du maintien des liens étroits qui unissent les expositions agricoles et les courses attelées.

RECOMMANDATION

ON RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK SOUTIENNE L'OCTROI DU STATUT D'HIPPODROME D'EXPOSITION A CHAMPLAIN RACEWAY.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COURSES ATTELÉES

1. On recommande que soit mise sur pied une Commission des courses du Nouveau-Brunswick.

1.1 On recommande qu'un mécanisme soit mis en oeuvre, de préférence sous la compétence du Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes, en vue de favoriser la collaboration entre la Commission des courses du Nouveau-Brunswick et les autres commissions provinciales.

1.2 On recommande que le nombre des programmes organisés au Nouveau-Brunswick soit réduit et que des réunions de courses soient prévues à l'échéancier. L'élaboration finale de l'échéancier devrait relever de la CCNB en collaboration avec les hippodromes du Nouveau-Brunswick et les responsables des courses attelées de l'Ile-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

1.3 On recommande que la Commission des courses du Nouveau-Brunswick insiste fortement pour que soit réduit le nombre des paris spéciaux (à l'exclusion des paris gagnants et doubles, des quinellas et des exactas), et que les trifectas soient restreintes aux courses mettant en présence le nombre maximum de chevaux de fort calibre.

1.4 On recommande de maintenir ou de mettre en oeuvre les mécanismes de paris entre hippodromes reliées par systèmes audio-visuels, de cagnottes distinctes, de retransmission simultanée et des amphithéâtres de pari dès que les mesures législatives ou les conditions le permettront.

1.5 On recommande que la question de la compétence de la CTA et de la USTA au Nouveau-Brunswick soit soumise à la compétence de la future Commission des courses qui prendra une décision à ce sujet.

1.6 On recommande que le nombre de courses à réclamer soit limité et que les chevaux néo-brunswickois bénéficient d'une allocation de 25 pour cent.

2. On recommande que les éleveurs de chevaux de race Standardbred soient reconnus comme étant des agriculteurs à part entière et qu'ils aient accès à tous les services et avantages dont bénéficient les producteurs agricoles. Ce soutien devrait inclure les programmes et services décrits dans "Proferme", publié en vertu de l'EAA de 1987 et comprenant les modifications récentes.

2.1 On recommande que l'administration de l'industrie des courses attelées continue d'être confiée au ministère de l'Agriculture et que des liens de communication particuliers soient établis avec le ministère du Tourisme en vue d'assurer la commercialisation et la publicité de ce sport.

2.2 On recommande que le ministre de l'Agriculture révise la directive proposée en ce qui concerne les services vétérinaires offerts aux producteurs de chevaux Standardbred afin que ces services leur soient fournis aux mêmes tarifs que les autres producteurs de bétail.

2.3 On recommande que le concept du centre d'entrainement soit approuvé comme projet viable d'entreprise agricole et qu'il soit admissible aux conditions de financement accordées aux entreprises.

2.4 On recommande que le ministère de l'Agriculture soutienne la mise sur pied de l'Association des éleveurs de chevaux de race Standardbred du Nouveau-Brunswick et que cette association soit invitée à participer à la Conférence annuelle d'orientation d'été.

2.5 On recommande que l'intérêt manifesté par les jeunes envers le monde des chevaux Standardbred soit pris en charge par le Conseil provincial 4-H.

3. On recommande que soit mis sur pied un fonds d'immobilisation en vue d'établir ou de rénover des hippodromes. Ce fonds soutiendrait l'amélioration des installations grâce à des mécanismes de :

a) Subventions d'immobilisation
b) Garanties d'emprunts à long terme
c) Prêts à faibles taux d'intérêts
d) Combinaison des solutions ci-dessus.

4. On recommande que les éleveurs et le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuent d'appuyer le programme Atlantic Sires Stakes.

5. On recommande que la mise sur pied d'un programme stakes au Nouveau-Brunswick reçoive l'appui du gouvernement.

6. On recommande que le ministère de l'Agriculture déploie des efforts particuliers en vue de soutenir les propriétaires amateurs de chevaux de race Standardbred en leur offrant l'accès aux services et programmes actuels (comme les services vétérinaires), et qu'il fasse pression auprès du gouvernement fédéral en vue du maintien des avantages fiscaux destinés aux agriculteurs amateurs (réduction des pertes agricoles).

7. On recommande que soit mise en oeuvre une politique d'augmentation des bourses en vue de stimuler tous les secteurs de l'industrie, et que soient entreprises immédiatement des discussions avec la Société des loteries de l'Atlantique afin d'étudier et d'élaborer une nouvelle approche à la commercialisation du sport des courses attelées.

8. On recommande que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation mette sur pied des programmes de formation à l'intention des officiels, des conducteurs, des entraîneurs, des maréchaux-ferrants et des autres professionnels, et qu'il mette les installations de recherche à la disposition des hippodromes.

9. On recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de concert avec le Temple de la renommée sportive et les organisations s'occupant des chevaux Standardbred, mette en oeuvre un mécanisme approprié (Temple de la renommée des courses attelées) qui honorerait les grands éleveurs, cavaliers et cavalières, bâtisseurs et chevaux.

10. On recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soutienne l'octroi du statut d'hippodrome d'exposition à Champlain Raceway.

BIBLIOGRAPHIE

1. Agriculture Canada, Division des hippodromes, Révision annuelle 1970-1987.

2. Agriculture Canada, Division des hippodromes, Amphithéâtres de pari, août 1987.

3. Agriculture Canada et ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, Proferme - Programmes pour la croissance de l'agriculture du Nouveau-Brunswick, juin 1987.

4. Deloitte, Haskins et Sells, Alberta's Racehorse Breeding and Racing Industries - Opportunities and Constraints, décembre 1986.

5. Departement of Agriculture, Food and Resources, Maine State Harness Racing Commission Act, titre 8, ch. 11.

6. Equine Data Systems Inc., Canadian Horse Industry Survey, 1985.

7. Gouvernement de l'Ontario, Loi sur la Commission des courses, Lois révisées de l'Ontario, 1980 ch. 429, modifiée 1981, ch. 33.

8. Jacques Thériault, Aperçu de la situation dans l'industrie de la viande chevaline, janvier 1987.

9. Jacques Thériault, L'impact de l'intervention économique du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec en industrie chevaline, décembre 1985.

10. Jacques Thériault, L'importance économique des chevaux au Québec en 1984, avril 1984.

11. Ministerial Task Force, Recommendations for the Improvement of The Horse Industry on Prince Edward Island, janvier 1987.

12. Ministère de la Consommation et des Relations commerciales, Commission des courses de l'Ontario - 37e rapport statistique annuel, 1986.

13. Morris Taylor Racetrack Consultants Ltd., A Study of Teletheatre Wagering in Alberta, rapports 1 et 2, janvier et avril 1988.

14. Northeast Research, An Overview of the Harness Racing Industry in Maine and Review of Maine Statutes, Regulations, and Harness Racing Commission Operations, janvier 1986.

15. Woods Gordon Management Consultants, The Economic Impact of Horse Racing in Canada: An Overview, janvier 1985.

16. Woods Gordon Management Consultants, The Economic Impact of the Horse Industry in Canada, février 1986.

ANNEXE A

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COURSES ATTELÉES

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES AMATEURS

1. A quelle fréquence avez-vous assisté à des courses attelées au cours des 12 derniers mois?

_____ moins d'une fois par mois
_____ une fois par mois
_____ 2 ou 3 fois par mois
_____ une fois par semaine
_____ 2 ou 3 fois par semaine
_____ presque tous les programmes

2. Au cours de l'année, à quel moment allez-vous à l'hippodrome le plus fréquemment?

_____ Printemps
_____ Été
_____ Automne
_____ Hiver
_____ Toute l'année

3. La dernière fois que vous vous êtes rendu à l'hippodrome, quelle somme avez-vous pariée?

_____ Je n'ai pas parié
_____ de 2 à 20 $
_____ de 21 à 40 $
_____ de 41 à 60 $
_____ de 61 à 80 $
_____ de 81 à 100 $
_____ de 101 à 150 $
_____ de 151 à 200 $
_____ plus de 200 $

4. Quel âge avez-vous? Sexe : _____Masculin _____Féminin

_____ de 16 à 20 ans
_____ de 21 à 30 ans
_____ de 31 à 40 ans
_____ de 41 à 50 ans
_____ de 51 à 60 ans
_____ plus de 60 ans

5. Indiquez votre forme de pari préférée (inscrivez 1 vis-à-vis votre premier choix).

_____ Gagnant
_____ Deuxième
_____ Troisième
_____ Trifecta
_____ Quinella
_____ Exacta

6. Si vous achetez des billets de loterie, pensez-vous que les gains qu'ils vous rapportent sont supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux que vous récoltez du pari mutuel?

_____ Supérieurs
_____ Inférieurs
_____ Égaux

7. Combien d'argent avez-vous dépensé la dernières fois que vous êtes allés à l'hippodrome pour l'achat de programmes, de nourriture et de boissons?

_____$

8. En général, quelles sont les deux principales raisons qui vous incitent à assister à des courses attelées?
   1) _____
   _____
   2) _____
   _____

9. Laquelle des améliorations suivantes vous inciterait à vous rendre plus souvent à l'hippodrome?
   _____ De meilleures installations (estrades)
   _____ De meilleures concessions (nourriture, boissons)
   _____ De meilleures classes de chevaux
   _____ Autres (énumérez)_____
   _____
   _____

10. Assisteriez-vous à des courses présentées le dimanche?
    _____ Oui _____ Non

11. De quel média tirez-vous vos informations?
    _____ Radio
    _____ Journaux
    _____ Télévision
    _____ Autres (précisez)_____
    _____

12. Selon vous, les juges des hippodromes du Nouveau-Brunswick sont-ils compétents, équitables et conséquents?
    _____ Oui _____ Non

13. Pensez-vous que le ministère du Tourisme devrait s'occuper davantage des courses attelées?
    _____ Oui _____ Non

14. Etes-vous abonné à des revues ou à des journaux spécialisés dans le domaine des courses attelées?
    _____ Oui _____ Non

15. Si on diminuait le nombre des courses présentées à l'hippodrome où vous vous rendez habituellement, seriez-vous

_____ en faveur de la retransmission de courses (diffusion simultanée sur des écrans géants avec possibilité de parier sur les résultats des courses présentées) dans des hippodromes qui ne présentent pas de programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes qui présentent un programme?

_____ en faveur de la retransmission d'un hippodrome du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui ne présentent pas un programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui présentent un programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans des amphithéâtres de pari dans la province?

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COURSES ATTELÉES

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES INTERVENANTS

1. Possédez-vous des chevaux de course?
_____ Oui _____ Non

Combien de chevaux possédez-vous à l'heure actuelle?
_____ cheval (chevaux)

2. Entraînez-vous des chevaux de course?
_____ Oui _____ Non
Combien de chevaux se trouvent sous vos soins à l'heure actuelle?
_____ cheval (chevaux)

3. Conduisez-vous des chevaux de course?
_____ Oui _____ Non
Les chevaux que vous conduisez (cochez une proposition)
_____ vous appartiennent
_____ appartiennent à une autre personne
_____ certains vous appartiennent, d'autres appartiennent à d'autres personnes.

4. Élevez-vous des chevaux pour les courses attelées?
_____ Oui _____ Non

5. Avez-vous récolté un bénéfice de vos activités connexes aux courses attelées (comme propriétaire, entraîneur, conducteur, éleveur) en 1987?
_____ Oui _____ Non (passez à la question 6)

Quel bénéfice avez-vous tiré de vos activités connexes aux courses attelées?
_____ moins de 1 000 $
_____ de 1 000 à 5 000 $
_____ de 5 001 à 10 000 $
_____ de 10 001 à 15 000 $
_____ de 15 001 à 25 000 $
_____ de 25 001 à 50 000 $
_____ plus de 50 000 $

Quelle activité connexe aux courses attelées vous a rapporté le plus de bénéfices?
_____ propriétaire _____ conducteur
_____ entraîneur _____ éleveur

6. Les courses attelées constituent-elles votre principale source de revenus?
_____ Oui _____ Non

Sinon, quelle est votre principale source de revenus?_____
_____

7. Quel âge avez-vous?_____

8. Depuis combien d'années vous ou votre famille vous occupez-vous d'entreprises connexes aux courses de chevaux (comme propriétaire, entraîneur, conducteur ou éleveur) au Nouveau-Brunswick?
_____ans.

9. Depuis combien d'années vous occupez-vous personnellement d'entreprises connexes aux courses attelées au Nouveau-Brunswick?
_____ans.

10. Prévoyez-vous toujours exercer des activités connexes aux courses attelées au Nouveau-Brunswick dans cinq ans?
_____ Oui _____ Non

Sinon, pourquoi?_____
_____
_____

11. Parmi les programmes auxquels vous avez participé en 1987, combien se sont déroulés
_____ à Saint-Jean
_____ à Fredericton
_____ à Moncton
_____ à Woodstock
_____ à l'extérieur du Nouveau-Brunswick

12. Participez-vous à des courses à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?
_____ la plupart du temps)
_____ la moitié du temps) - passez à la
_____ moins de la moitié du temps) question 13
_____ jamais

13. Quelle est la raison principale qui vous incite à participer à des courses à l'extérieur du Nouveau-Brunswick?
_____
_____
_____

14. Quel est le problème le plus grave auquel doit faire face le milieu des courses attelées du Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle?
_____
_____
_____

Selon vous, quelle est la solution à ce problème, le cas échéant?
_____
_____

15. Selon vous, quel est le meilleur aspect du milieu des courses attelées du Nouveau-Brunswick?

_____
_____
_____

16. Que pourrait-on faire pour améliorer les courses attelées au Nouveau-Brunswick?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

17. Etes-vous en faveur de la création d'une Commission des courses au Nouveau-Brunswick?

_____ Oui _____ Non

18. Avez-vous accru le nombre de propriétaires/clients au cours des trois dernières années?

_____ Oui _____ Non

Précisez._____
_____
_____
_____

19. Etes-vous en faveur des circuits de course?

_____ Oui _____ Non

20. Quel est le changement le plus significatif qui devrait être apporté aux lois et aux règlements qui régissent les courses attelées au Nouveau-Brunswick?

_____
_____
_____
_____

21. Croyez-vous que la tenue de programmes simultanés à deux des hippodromes importants du Nouveau-Brunswick serait bénéfique ou nuisible à l'ensemble de l'industrie des courses attelées?

_____ Bénéfique _____ Nuisible

Justifiez votre réponse. _____
_____
_____

22. Au cours de la saison 1987, les hippodromes importants ont organisé des réunions de courses en même temps que des programmes mis sur pied dans le cadre d'expositions (par exemple à Woodstock et à Chatham). Avez-vous participé à des courses dans le cadre de l'une ou l'autre de ces expositions?

_____ Oui _____ Non

Sinon, pourquoi?_____
_____

23. Si on diminuait le nombre des courses présentées à l'hippodrome où vous vous rendez habituellement, seriez-vous

_____ en faveur de la retransmission de courses (diffusion sur écrans géants avec la possibilité de parier sur les résultats des courses présentées) dans les hippodromes qui ne présentent pas de programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes qui présentent un programme?

_____ en faveur de la retransmission d'un hippodrome du N.-B. aux autres champs de course de la province qui ne présentent pas un programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans les autres champs de course de la province qui présentent un programme simultané?

_____ en faveur de la retransmission de courses des hippodromes du N.-B. dans des amphithéâtres de pari dans la province?

24. Quelles sont les principaux facteurs qui nuisent à la croissance des courses attelées au N.-B.?

1) _____
_____
2) _____
_____
3) _____
_____
4) _____
_____
5) _____

25. Achetez-vous des billets de loterie?

_____ Oui _____ Non

26. Si on ne permettait qu'à un seul hippodrome situé à l'extérieur de votre région d'organiser des programmes de courses en hiver, que feriez-vous?

_____ Je déménagerais mon écurie (____chevaux) dans cette région

_____ J'emmènerais mes chevaux à l'hippodrome le jour des courses

_____ Je m'abstiendrais de participer à des courses.